

BACCARAT

société anonyme au capital de 15 919 925 €
Siège social : Rue des Cristalleries, 54120 Baccarat
760 800 060 R.C.S. Nancy



SOMMAIRE

Organes de direction et de contrôle	3
Assemblée générale ordinaire ordre du jour	4
Rapport de gestion	5
Rapport spécial du conseil d'administration (art. L. 225-100 du Code de commerce)	23
Rapport du président du conseil d'administration (art. 225-37 du Code de commerce)	24
Bilan	32
Compte de résultat	34
Annexe	35
Résultats des cinq derniers exercices	52
Rapport général des commissaires aux comptes	53
Rapport des commissaires aux comptes (art. 225-235 du Code de commerce)	55
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	57
Bilan consolidé	64
Compte de résultat consolidé	66
Annexe aux comptes consolidés	69
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	117
Résolutions	120

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Barry S. STERNLICHT

Président du Conseil d'Administration

Richard R. GOMEL

Vice-Président du Conseil d'Administration

Bernard ATTALI

Michael BOROIAN

Jeffrey G. DISHNER

Dominique HერიARD-DUBREUIL

Ellis F. RINALDI

Hamilton SOUTH

Jérôme C. SILVEY

Russell D. STERNLICHT

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

Hervé MARTIN

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

KPMG SA

Gérard POMMIER

Suppléants

Jean-Pierre POLETTI

Cabinet BUGEAUD POMMIER & Associés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2009

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce,
- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription d'actions attribuées au sein de la société, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du code de commerce,
- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les actions gratuites attribuées au sein de la société, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du code de commerce,
- Rapport Général des Commissaires aux comptes,
- Rapport des Commissaires aux comptes portant observations sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs de leur gestion,
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2008,
- Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L-225-38 et suivants du code de commerce et approbation, s'il y a lieu, desdites conventions,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Renouvellement de la mission des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2009

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous tenir informés de notre gestion au cours de l'année écoulée, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le renouvellement du mandat d'un administrateur, ainsi que le renouvellement de la mission des commissaires aux comptes.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

L'année 2008 se caractérise par les éléments suivants :

- La dégradation des marchés qui affecte Baccarat sur le marché japonais à partir du mois de mars et sur le marché nord américain en forte contraction sur les quatre derniers mois de l'année. Ces deux marchés représentent 50% environ de l'activité totale de Baccarat et pèsent donc fortement sur les ventes et la rentabilité globale de la maison.
- Compte tenu de cette dégradation commerciale, la manufacture se trouve confrontée à une baisse significative du volume à produire qui reste largement en deçà des prévisions de charge de production. De ce fait, la manufacture se trouve en fort déséquilibre organisationnel et génère des pertes significatives sur l'exercice.
- Par ailleurs, dans un contexte relativement morose, il faut noter la relative tenue des marchés européens et moyen-orientaux. En particulier, il est noté les développements suivants :
 - Russie : ouverture avec succès de la première maison Baccarat à l'international à Moscou en février 2008, bénéficiant du dynamisme du marché russe jusqu'en novembre et d'une couverture éditoriale mondiale forte.
 - Moyen-Orient : les marchés du Golfe ont démontré une forte capacité à croître et les ventes de Baccarat ont été dynamiques sur la zone malgré une relative absence de commandes spéciales. La marque est renforcée par l'annonce des projets hôteliers de très grand prestige à Dubaï (hôtel et résidence Dubaï Pearl) qui seront concrétisés dans les années à venir. De plus Baccarat a préparé l'ouverture de sa première boutique à Dubaï Mall, prélude à un développement ambitieux sur les prochaines années.

- L'Europe occidentale s'est développée à un rythme inégal et plus lent avec des performances solides en France et en Grande-Bretagne, des résultats décevants en Italie.
- L'Asie du Sud-Est reste une zone prioritaire de développement pour Baccarat malgré ses résultats modestes : deux boutiques furent ouvertes mi-année 2008 à Pékin (Oriental Plaza) et à Shanghai (Westgate Mall) qui compensent la fermeture de la boutique Scitech à Pékin. Ce sont les premiers éléments d'une stratégie de repositionnement du retail de Baccarat qui vise à développer le marché chinois avec ambition à l'avenir.
Il a également été décidé la création en 2009 d'une véritable structure régionale et la mise en place d'une équipe de management dédiée au développement de la marque sur l'ensemble des marchés asiatiques hors Japon.
- Sur le plan du développement produit, l'année a été marquée par :
 - La redéfinition des objectifs de développement de chacune des lignes d'activité de Baccarat dans le cadre d'un plan stratégique et du plan marketing produit. Les équipes marketing sont renforcées en prenant en charge le déploiement de ces plans.
 - La rationalisation engagée des collections au catalogue et l'abandon de références non performantes.
 - Des mesures visant à l'écoulement plus rapide des stocks de produits arrêtés (ouverture en 2008 de deux magasins d'usine, en France et aux USA).
 - Les lancements de collections nouvelles en bijouterie (Insomnight) et Recevoir (ligne de verres Abysses) ont été bien reçus par la distribution et les clients mais leur impact reste limité du fait des contraintes du marché en fin d'année.
 - La reconnaissance du travail marketing de la société :
 - o La campagne de publicité d'Ellen Von Urweiller a été primée.
 - o La présentation de Baccarat au Designer's Day à Paris, pensée et réalisée par Moatti & Rivière a reçu le prix de la plus belle création.
- A la manufacture, dans le contexte de volumes inférieurs aux prévisions, les efforts ont porté avant tout sur l'efficacité de l'outil industriel, par la mise en place de programme d'investissements significatifs visant à améliorer les performances de production, à satisfaire les exigences des clients sur certains métiers et à mieux répondre aux exigences environnementales, d'hygiène et de sécurité. Par ailleurs, un projet d'amélioration du processus de développement des produits nouveaux a été initié avec l'objectif de réduire de manière significative les cycles de développement et de les fiabiliser.

ACTIVITÉS ET RESULTATS CONSOLIDES

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

(en milliers d'€uros)

GROUPE BACCARAT	2008	2007	Variation en %
Chiffre d'affaires	137 756	142 777	-3,5%
Résultat net consolidé	(8 526)	4 130	na
Capitaux propres part du groupe	52 123	58 481	-11,2%
Endettement net	19 578	12 271	+7 307
Taux d'endettement net (gearing)	38%	21%	na

Le chiffre d'affaires consolidé de Baccarat a enregistré un tassement de -3,5% en données publiées et de -3,4% à taux de changes constants.

Les deux principaux marchés de Baccarat à l'export, le Japon et les Etats-Unis, ont fortement souffert au deuxième semestre du ralentissement de l'activité mondiale. Ainsi sur l'exercice, la filiale japonaise voit son chiffre d'affaires reculer de 13% en yens tandis que l'activité aux Etats-Unis reculait de près de 19% en dollars.

Pour sa part, l'Europe, incluant l'activité flaconnage industriel, progresse de 5%.

Les charges d'exploitation, qui incluent les coûts liés à la volonté de l'entreprise de ne pas accroître ses stocks dans un contexte de ralentissement de l'activité, sont en hausse de 8,3%. Elles intègrent également les frais liés au renforcement des équipes commerciales et marketing, conformément à ce qui avait été annoncé, ainsi que les coûts sur l'exercice liés à la mise en place des programmes d'actions gratuites et de stocks options.

Le résultat opérationnel courant s'élève à -9,6 M€ en 2008 contre +6,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé se traduit par une perte de -8,5 M€ contre un bénéfice de +4,1 M€ pour 2007.

Au 31 décembre, le taux d'endettement net de l'entreprise représente 38% des capitaux propres (21% au 31 décembre 2007). Compte tenu de l'environnement actuel et des perspectives à court terme, la société a initié un projet de restructuration de sa dette et de refinancement, en relation avec ses partenaires bancaires.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES

Asie

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific a reculé de 13,2 % atteignant 5,773 milliards de yens, contre 6,653 milliards de yens en 2007. Le résultat net se traduit par un bénéfice de 106,9 millions de yens à comparer à un bénéfice de 612 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 million de dollars singapouriens, contre 1,8 million de dollars singapouriens en 2007, et son résultat net se traduit par un bénéfice de 85 000 dollars singapouriens, à comparer à un bénéfice de 480 000 dollars singapouriens au titre de l'exercice précédent.

La société Baccarat Pacific Limited, qui a exploité une boutique à Pékin jusqu'en septembre 2007 n'a pas eu d'activité en 2008, et avait réalisé un chiffre d'affaires de 1,4 millions de HK \$ en 2007, et son résultat net se traduit par un bénéfice de 9 millions HK\$ à rapprocher d'une perte de 1,1 million HK\$ pour l'exercice précédent. La boutique ayant cessé son activité, la société est en cours de dissolution.

États Unis d'Amérique

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 27,631 millions de US\$ à comparer à 33,837 millions de US\$ en 2007, soit un recul de 18,34%. Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de 4,574 millions US\$, contre une perte de 1,303 million US\$ en 2007. Le résultat net se traduit par une perte de 4,841 millions US\$, contre une perte de 1,561 million US\$ l'exercice précédent.

Baccarat Real Estate, filiale immobilière détenue à 49% par Baccarat, a enregistré un montant de loyers de 1 236 000 US\$, contre 1 149 000 US\$ l'exercice précédent. Son bénéfice s'élève à 567 000 US\$ contre 533 000 US\$ au 31 décembre 2007.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 599 000 US\$, contre 514 000 US\$ en 2007. Son résultat net se traduit par une perte de 69 000 US\$ contre une perte de 162 000 US\$ pour l'exercice précédent.

Europe

Les filiales qui gèrent les boutiques en propre dans les principales capitales européennes ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 5,8%.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'établit à 96 558 174 € au 31 décembre 2008 à comparer à 96 611 628 € pour la même période de l'exercice précédent. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 101 859 560 € contre 104 043 584 € en 2007. Les charges d'exploitation passent de 102 997 435 € en 2007 à 108 670 181 € pour 2008.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par une perte de 6 810 621 € contre un bénéfice de 1 046 149 € pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par une perte de 5 358 213 € qui prend en compte un résultat financier négatif de -871 207 €, à rapprocher d'un bénéfice de 3 325 335 € au 31 décembre 2007, qui prenait en compte un résultat financier positif de 1 940 740 €. Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de -367 333 € contre un bénéfice de 469 191 € à fin décembre 2007.

Pour l'exercice 2008, il ne sera pas versé au personnel d'intéressement, ni de participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 33 943,27 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 dudit Code.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE/DEVELOPPEMENT

Les services Laboratoire et Développement process ont travaillé au cours de l'année 2008 sur 14 projets de recherche et développement visant à améliorer le matériau, les process de production ou les produits.

Le budget Recherche et Développement s'est élevé à 700 000 € pour l'exercice 2008.

PRISES DE PARTICIPATION/DE CONTROLE

Néant.

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à -5 358 212,76 € au poste "report à nouveau", qui serait ainsi ramené de 10 822 659,08 € à 5 464 446,32 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

b) Autre proposition

• Nous vous proposons :

- de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jeffrey G. Dishner, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une nouvelle période de six années, laquelle prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de KPMG, Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle -92939- Paris la Défense Cedex,
- de renouveler le mandat de Commissaires aux comptes suppléant de M. Jean-Pierre Poletti
- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire Mazars, Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault -92400- Courbevoie
- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Patrick de Cambourg, 1 rue André Colledaboef -75016- Paris.

INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé qu'au 31 décembre 2008, la Société du Louvre détenait plus des deux tiers du capital et des droits de vote de votre société.

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

La Direction Générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008, a considéré que, sous réserve de validation du Conseil d'administration, la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 16 mars 2009, a décidé de confirmer la décision prise par la Direction Générale de Baccarat de se référer au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

- 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2007	Exercice 2008
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante (cf. tableau 2)	210 324 €(1)	574 822,97 €(2)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	-	800 700,00 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	210 324 €	1 375 522,97 €

(1) période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2007

(2) rémunération fixe et montant maximum de la rémunération variable

- 2 -Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2007		Au titre de l'exercice 2008	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général				
Rémunération fixe		136 669 €		410 007 €
Rémunération variable		50 000 €(1)	164 000 €(2)	
Rémunération exceptionnelle		23 655 €(3)	-	
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (4)	-	-		815,97 €
TOTAL		210 324 €	164 000 €	410 822,97 €

(1) montant forfaitaire contractuel

(2) montant maximum : environ 40% du salaire de base

(3) rémunération liée à une mission exceptionnelle

(4) voiture de fonction

- 3 -Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2008 par les administrateurs		
Membres du Conseil d'administration	au titre de l'exercice 2006	au titre de l'exercice 2007
Monsieur Bernard Attali		1 804,2 €
Monsieur Michael Boroian		1 804,2 €
Monsieur Jeffrey G. Dishner	-	-
Monsieur Georges Duverney (*)	1 869,57 €	1 804,2 €
Madame Dominique Hériard-Dubreuil	1 869,57 €	1 804,2 €
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-
Monsieur Hamilton South		1 804,2 €
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
Monsieur Russell Sternlicht	-	-
TOTAL	3 739,14 €	9 021 €

(*) administrateur jusqu'au 10 juin 2008

- 4 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nbre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Hervé Martin	N° 2008 10/06/2008	souscription	80,07 € (1)	10 000	212 €	du 12/6/2009 au 12/6/2013 (2)

(1) valorisation unitaire de l'option en anticipant un taux de turn over annuel de 1% pendant la période d'acquisition des droits.

(2) 2 500 à compter du 12/06/2009, 2 500 à compter du 12/06/2010, 2 500 à compter du 12/06/2011 et 2 500 à compter du 12/06/2012.

- 5 -Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-néant-			

- 6 -Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
-néant-						

- 7 -Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nbre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan 2008
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	18 000	212 €	18 000
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé.	néant		

- 8 -Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social								
Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hervé Martin Directeur Général début mandat : 9/1/2008 fin mandat : 30/6/2014	X (1)			X	X (2)		X	

(1) Avec la société contrôlante, Société du Louvre.

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Société du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois du salaire de base des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al. 4 du Code de commerce, les mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice écoulé, sont les suivants :

Monsieur Barry Sternlicht, président du conseil d'administration

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Starwood Capital Group	- Chairman & CEO
• Société du Louvre	- Président du comité de surveillance
• Baccarat	- Président du conseil d'administration
• Groupe du Louvre	- Président du comité de surveillance
• Brown University	- Trustee
• The Estée Lauder Companies	- Director
• JP Morgan Chase	- Member of National Advisory Board
• Eurohypo Bank	- Member of Advisory Board
• Juvenile Diabetes Research Foundation's National Leadership Advocacy Program	- Member of the Board
• Kids in Crisis	- Member
• The Harvard Club	- Member of the Board
• Business Committee for the Arts	- Member of the Board
• Center for Christian-Jewish Understanding	- Member of the Board
• Committee to Encourage Corporate Philanthropy	- Member
• Presidential Tourism & Travel Advisory Board	- Member
• World Travel & Tourism Council	- Member
• Urban Land Institute	- Member

Monsieur Richard R. Gomel, vice-président du conseil d'administration et administrateur

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Starwood Capital Group	- Managing Director
• Groupe du Louvre	- Directeur Général et Membre du comité de surveillance
• Société du Louvre	- Président
• Baccarat	- Administrateur - vice-président
• Louvre Hôtels	- Président (jusqu'au 23 avril 2008)
• Société Hôtelière Martinez Concorde	- Président (jusqu'au 1 ^{er} décembre 2008)
• A. Hôtel	- Président (jusqu'en 30 octobre 2008)
• L. Hôtel	- Président (jusqu'au 1 ^{er} décembre 2008)
• S. Hôtel	- Président (jusqu'au 1 ^{er} décembre 2008)

- Société Française d'Investissements d'Hôtels et de Casinos - Président
- Société Hôtelière du Palais de la Méditerranée - Président (jusqu'au 1^{er} décembre 2008)
- Société du Casino du Palais de la Méditerranée - Représentant permanent de Société Française d'Investissements d'Hôtels et de Casinos, Administrateur
- Concorde - Président
- Star Eco - Président
- LV Hôtel - Président (jusqu'au 1^{er} décembre 2008)
- C. Hôtel - Président (jusqu'au 16 avril 2009)
- Société de la Tour La Fayette - Président (jusqu'au 1^{er} décembre 2008)
- Star GT Holdeo IV - Président (jusqu'au 1^{er} décembre 2008)
- Concorde Hotel International Co., Ltd - Director

Monsieur Bernard Attali, administrateur

Sociétés

- Air Canada
- Baccarat
- Acroplan
- ACE

Fonctions

- Administrateur
- Administrateur – membre du Comité des comptes
- Administrateur
- Administrateur

Monsieur Michael Boroian, administrateur

Sociétés

- Baccarat
- Sterling Executive Search
- French American Foundation

Fonctions

- Administrateur – membre du Comité des rémunérations
- Managing Partner & Gérant
- Membre du conseil de surveillance

Monsieur Jeffrey G. Dishner, administrateur

Sociétés

- Starwood Capital Group
- Société du Louvre
- Baccarat
- Groupe du Louvre
- Star SDL Investment Co SARL
- Baccarat Inc.
- Baccarat Real Estate

Fonctions

- Senior Managing Director & COO
- Membre du comité de surveillance
- Administrateur
- Président - membre du comité de surveillance
- Gérant
- Director
- Director

Monsieur Georges Duverney, administrateur (jusqu'au 10 juin 2008)

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Baccarat	- Administrateur

Madame Dominique Hériard-Dubreuil, administrateur

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Baccarat	- Administrateur et membre du comité des rémunérations
• Andromède SAS	- Directeur Général
• Vinexpo Overseas SAS	- Président du conseil de surveillance
• Orpar SA	- Administrateur
• Vinexpo SAS	- Membre du conseil de surveillance
• Stora Enso Oyj	- Director
• Unipol B.V.	- Director
• Remy Concord Ltd	- Director
• Remy Pacifique Limited	- Director
• Remy Cointreau Amérique Inc.	- Chairman
• Rémy Cointreau Nederland Holding NV	- Supervisory Director
• E. Rémy Martin & C° SAS	- Président

Monsieur Ellis F. Rinaldi, administrateur

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Starwood Capital Group	- Executive Vice President & Co-General Counsel
• Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C	- Principal, Managing Member
• Baccarat	- Administrateur
• Groupe du Louvre	- Directeur Général
• Star SDL Investment Co SARL	- Gérant

Monsieur Jérôme C. Silvey, administrateur

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Starwood Capital Group	- Executive Vice President & CFO
• Société du Louvre	- Membre du comité de surveillance
• Baccarat	- Administrateur – membre du Comité des comptes
• Groupe du Louvre	- Directeur Général
• Star SDL Investment Co SARL	- Gérant

Monsieur Hamilton South, administrateur

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• HL Group	- co-Fondateur et co-Président
• Baccarat	- Administrateur
• DVF	- Directeur
• FID	- co-Chairman

Monsieur Russell D. Sternlicht, administrateur

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Société du Louvre	- Directeur Général
• Baccarat	- Administrateur – membre du comité des comptes et du comité des rémunérations
• Groupe du Louvre	- Directeur général
• Baccarat Pacific Ltd	- Director-chairman
• Baccarat (Singapore) Pte Ltd	- Director
• Baccarat Inc.	- Director
• Baccarat Real Estate	- Director-chairman

Monsieur Hervé Martin, directeur général (non administrateur)

<i>Sociétés</i>	<i>Fonctions</i>
• Baccarat	- Directeur Général (non administrateur)
• Baccarat Inc	- Director
• Etablissement Damon & Delente	- Représentant Permanent de Baccarat (administrateur)
• Baccarat Americas	- Director – Chairman
• Baccarat Pacific Ltd	- Director
• Baccarat Pacific KK	- Director
• Baccarat (Singapore) Pte Ltd	- Director
• Bac Benelux	- Président
• Baccarat Kristall GmbH	- Gérant
• Baccarat U.K. Ltd	- Director - Chairman
• Baccarat España S.L	- Administrateur délégué
• Baccarat Italie SRL	- Administrateur unique
• Société du Louvre	- Directeur

INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES D'ORDRE SOCIAL

Vous est communiqué, conformément aux dispositions de l'article R. 225-104 du Code de commerce, un ensemble d'informations sociales diverses pour la compréhension desquelles il faut noter que d'une part l'établissement "Paris" est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis - 75116- Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de huit et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris Rue de la Paix et Paris Hôtel Concorde Lafayette ; d'autre part, que la manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

Effectif total de la Société mère : au 31 décembre 2008, la société a un effectif total de 867 personnes inscrites, réparties comme suit :

Manufacture	729
Paris	138
TOTAL	867

Embauches au cours de l'exercice : le nombre et la nature des embauches réalisées par la société ainsi que leur répartition sont :

	C.D.D.	C.D.I.	TOTAL
Manufacture	40	17	57
Paris	9	27	36
TOTAL	49	44	93

Départs au cours de l'exercice : la société a enregistré trois types de départs :

	Démissions	Licenciements	Autres *	TOTAL
Manufacture	13	7	44	64
Paris	12	3	6	21
TOTAL	25	10	50	85

* : décès, fin de contrat, ...

Heures supplémentaires : il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2008.

En nombre d'heures :

Manufacture	23 670
Paris	1 604
TOTAL	25 274

Main d'œuvre extérieure en milliers d'€/an :

	Intérim	Personnel détaché
Manufacture	1 577,135	-
Paris	865,092	-
TOTAL	2 442,227	-

En 2008, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 2 442 227 €. Cette somme représente environ 8,72 % de la masse salariale non chargée de la société mère.

Absentéisme :

Répartition en heures

	Absences justifiées/ injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	2 199	55 854	3 541	22 130	83 724
Paris	234	5 474	1 917	1 919	9 544
TOTAL	2 433	61 328	5 458	24 049	93 268

Sur un total de 1 501 161 heures théoriques, les différents types d'absence représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

	Absences justifiées/ injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	0,1465 %	3,7207 %	0,2359 %	1,4742 %	5,5773 %
Paris	0,0156 %	0,3647 %	0,1277 %	0,1278 %	0,6358 %
TOTAL	0,1621 %	4,0854 %	0,3636 %	1,6020 %	6,2131 %

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2008 a vu aboutir les accords suivants :

- Négociations Annuelles Obligatoires 2008,
- Accord sur la prime de Maintien de Revenu dite PMR,
- Accord sur le déblocage exceptionnel de la participation,
- Accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,
- Avenant N°3 à l'accord de suppléance du 22/2/07 concernant le Polissage Acide,
- Élections prud'homales. Protocole d'organisation du scrutin.

Conditions d'hygiène et de sécurité : l'année 2008 a été marquée par un taux de fréquence en légère baisse et un taux de gravité en légère augmentation, ainsi que par la poursuite d'une démarche d'amélioration du présentéisme. Chaque année, un Comité de pilotage TMS se réunit pour lutter contre les Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

Formation : La société a dépensé en 2008, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

Manufacture	4,30%
Paris	1,86%
TOTAL	3,76%

Emploi et Insertion des travailleurs handicapés : le nombre de travailleurs handicapés s'établit comme suit (la Manufacture et Paris étant regroupés depuis 2008) :

	Obligation légale	Nombre de travailleurs handicapés
	6 %	
	49	39

Taxe handicapé 2008 versée en 2009 : 0 €

Œuvres sociales : représentent en milliers d'euros :

	Budget de fonctionnement 0,20 %	Budget œuvres sociales
TOTAL	43,4	231

Sous-traitance : se rapportant uniquement à la manufacture exprimée en milliers d'euro :

Divers	1 897
Cristal	2 578
TOTAL	4 475

INFORMATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Enfin et en application des dispositions des articles L 225-102-1 et R 225-105 du Code de commerce, vous sont communiquées les informations suivantes, d'ordre environnemental :

Consommation de ressource en eau, matières premières et énergie :

Consommation d'eau de source : 276 754 m³

Consommation d'eau de Meurthe 87 416 m³

TOTAL :.....364 170 m³

Consommation électrique : 17 902 000 Kwh

Consommation de gaz : 79 236 000 Kwh

Rejets atmosphériques :

Rejets de CO² (combustion + procédé)14 795 T/an

Rejets de NO²56 810 T/an

Poussières totales (TPS) 5 681 Kg/an

Plomb et ses composés 877 Kg/an

Acide cyanhydrique (HCN)inférieur au seuil de détection

Fluorure d'hydrogène (HF)101 616 Kg/an

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

Traitement des effluents aqueux avant rejet final de 334 à 2 099 m³/jour
(décantation et filtres à sable)

Filtration des rejets atmosphériques des fours +/- 24 032 Nm³/heure

Lavage des rejets atmosphériques de polissage acide +/- 23 500 Nm³/heure

Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure - nickelage . . . +/- 8 960 Nm³/heure

Station de neutralisation des acides entre 60 et 110m³/jour

Quotas de gaz à effets de serre

Quota alloué pour la période 2008-2012 : 14 092 tonnes de rejets de CO²

Quantité de CO² rejetés en 2008 : 14 795 tonnes soit 703 tonnes à acheter

Arrêté préfectoral de mise en demeure N° 2008.122 du 22 février 2008

La mise en conformité des émissions des fours à pots est effective comme demandé dans l'arrêté de mise en demeure.

La construction de l'atelier de composition de cristal clair sera achevée à la fin du premier trimestre 2009 comme annoncé à la Drire en 2008. Les essais démarreront en avril 2009. La Drire effectuera une visite d'inspection pour la réception de ces installations en mai 2009.

Règlement européen REACH N° 1907/2006

Le pré-enregistrement du cristal auprès de l'ECHA (European Chemical Agency) a été effectué le 1^{er} novembre 2008, comme demandé.

La date limite d'enregistrement des substances dangereuses est le 30 novembre 2010.

Les tests de classification du cristal sont en cours, en collaboration avec la FCVMM et détermineront de la nécessité d'enregistrer la substance cristal avant cette date.

Etude de dispersion des retombées atmosphériques du plomb autour de la Manufacture

Une réunion s'est tenue le 5 février 2009 en présence du Sous-Préfet, de la Drire, de la Dass et du Maire de Baccarat.

Les prélèvements de sol ayant montré en valeur moyenne des niveaux de contamination au plomb bien inférieurs aux limites tolérées, aucune obligation nouvelle particulière n'est imposée à la Manufacture.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- Compte tenu du ralentissement de l'activité aux États-Unis et des mauvaises performances enregistrées par la filiale américaine (recul de 18% du chiffre d'affaires), il a été engagé un plan de réduction des coûts et de restructuration de Baccarat Inc., qui passera notamment par une renégociation des loyers des boutiques et un programme de fermeture accélérée de certains magasins non rentables.
- Par ailleurs, eu égard à la conjoncture mondiale, la société étudiée, en concertation avec les partenaires sociaux, des mesures de chômage partiel à la Manufacture.

PERSPECTIVES

Comme indiqué précédemment, l'environnement dégradé sur l'ensemble des marchés, dont ceux des arts de la table et du cristal, et les investissements significatifs réalisés sur l'exercice 2008, au niveau commercial, marketing et industriel dans le cadre de la profonde mutation qu'a engagée Baccarat, pèseront à nouveau sur l'exercice 2009.

La société entend s'adapter à ce contexte de crise par une gestion rigoureuse de ses investissements, de ses frais et de son niveau de production et se préparer ainsi pour profiter pleinement de la reprise lorsque celle-ci interviendra.

Le Conseil s'associe au Président et à la Direction Générale pour remercier l'ensemble du personnel des sociétés du groupe Baccarat pour les efforts accomplis tout au long de l'année 2008 et leur implication dans les plans de développement futurs de Baccarat.

Nous vous remercions, si ce qui précède reçoit votre agrément, de bien vouloir approuver les résolutions soumises à votre vote.

Le conseil d'administration

RAPPORT SPÉCIAL

établi en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce

Il est rappelé ci-dessous les délégations de compétence consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2007 :

1. Délégation de compétence à l'effet de consentir des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la société, le nombre total des options à consentir ne pouvant donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à six pour cent (6 %) du capital social, pour une durée de 38 mois.
2. Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société, le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvant conduire à une augmentation du capital social qui aurait pour effet de dépasser trois pour cent (3 %) du capital social, pour une durée de 38 mois.

Il est précisé que le conseil d'administration, au cours de sa réunion du 10 juin 2008, à mis en place :

- un plan d'attribution d'options de souscription d'actions, aux termes duquel il a été attribué à 12 bénéficiaires 29 000 options donnant droit à la souscription de 29 000 actions qui seront émises à un cours représentatif de la moyenne des 20 derniers cours précédents la date du plan, sans décote, soit une valeur unitaire de 212 €. Ces options ne pourront pas être exercées avant le 10 juin 2009, la période d'exercice des options étant d'une durée de 4 ans à compter de cette date, divisée en quatre périodes dans la limite de 25% des options attribuées pour chaque période.
- un plan d'attribution gratuite d'actions, aux termes duquel il a été attribué à 778 bénéficiaires 11 087 actions, cette attribution ne devenant définitive qu'au terme d'une durée minimum de 2 années à compter du 10 juin 2008 et les actions étant incessibles pendant une période de 2 années et un jour à compter de l'attribution définitive.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article 225-37 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 225-37 du Code de commerce, telles que modifiées notamment par la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les Comités spécialisés institués en son sein.

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2008, la composition du Conseil d'administration de Baccarat est la suivante :

- Barry S. STERNLICHT, Président
- Richard R. GOMEL, Vice-président
- Bernard ATTALI
- Michael BOROIAN
- Jeffrey G. DISHNER
- Dominique HERIARD DUBREUIL
- Ellis F. RINALDI
- Jérôme C. SILVEY
- Hamilton SOUTH
- Russell STERNLICHT

Le mandat de Monsieur Georges Duverney, qui arrivait à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société, le 10 juin 2008, n'a pas été renouvelé, à sa demande.

Le Conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le Conseil d'administration du 27 septembre 2005 a décidé de nommer Monsieur Barry Sternlicht en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale des actionnaires et Monsieur Marc Leclerc a été confirmé en qualité de directeur général pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration du 17 novembre 2006 a décidé de nommer Monsieur Richard R. Gomel en qualité de vice-président du Conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur qui ne pourra, en tout état de cause, excéder la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration en exercice.

Le Conseil d'administration du 9 janvier 2008 a décidé de nommer Monsieur Hervé Martin en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Marc Leclerc. Votre Assemblée générale réunie le 10 juin 2008 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht pour une nouvelle durée de six exercices venant à expiration au cours de l'assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président de Monsieur Barry Sternlicht, le mandat de Vice-président de Monsieur Richard Gomel et le mandat de Directeur Général de Monsieur Hervé Martin, dans les conditions et les limitations fixées lors de sa nomination, ci-après rappelées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 9 janvier 2008, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de "joint-venture" et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, immeubles, droits immobiliers ou biens assimilés, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne "BACCARAT") conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,
- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la Société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit-bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la Société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante quatorze ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice, et son ou ses éventuels renouvellements interviennent alors pour une durée d'une année, s'entendant de la durée s'écoulant entre deux assemblées générales annuelles.

Le Conseil d'administration de Baccarat accueille trois membres indépendants : Messieurs Bernard Attali, Michael Boroian et Hamilton South.

Chaque administrateur doit détenir au moins 90 actions de la société.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du Conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part de le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration par visioconférence.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux :

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

1.2.3. Fonctionnement du conseil d'administration :

Les participants au Conseil d'administration sont convoqués par le président une dizaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que d'une procuration et d'une fiche de présence, afin que le quorum puisse être déterminé quelques jours avant la réunion. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures.

Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du Conseil ; les Commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de Conseil procédant à un arrêté de comptes (semestriels ou annuels).

En 2008, le conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 4 fois :

- le 9 janvier, avec un taux de présence de 91 %, à l'effet notamment de prendre acte de la démission du Directeur Général et de nommer un nouveau Directeur général,
- le 1^{er} avril, avec un taux de présence de 100 %, 5 administrateurs ayant participé par moyens de visioconférence, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que les rapports et résolutions proposés par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires,
- le 10 juin, avec un taux de présence de 91 %, 5 administrateurs ayant participé par moyens de visioconférence, à l'effet notamment de renouveler le mandat du Président, du Vice-président et du Directeur général, d'approuver la mise en place d'un plan d'attribution d'options de souscription d'actions et d'un plan d'attribution d'actions gratuites et de fixer les règles de répartition du montant annuel des jetons de présence.
- et le 17 septembre avec un taux de présence de 100%, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, au 30 juin 2008.

1.2.4. Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants :

1.2.4.1. Comité des comptes

Le Comité des comptes, constitué de Messieurs Bernard Attali, Jerome Silvey et Russell Sternlicht, a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société.

Le Comité des comptes a pour missions :

- l'examen des documents comptables et financiers : et notamment examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société : examen des propositions de nomination et de rémunération des Commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société : examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le comité des comptes, après s'être réuni avec les Commissaires aux comptes, rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil dans ce domaine.

Le Comité des comptes s'est réuni à deux reprises, à l'effet d'examiner les comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant présentation au Conseil d'administration.

1.2.4.2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, constitué de Madame Dominique Hériard-Dubreuil et de Messieurs Michael Boroian et Russell Sternlicht a pour mission essentielle de statuer sur les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres supérieurs de la société membres du Comité de direction.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 29 avril 2008 afin d'examiner les conditions de mise en place du plan d'attribution d'options de souscription d'actions et du plan d'attribution d'actions gratuites de la société.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. **Objectifs du contrôle interne :**

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. **Référentiel retenu :**

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international "COSO" qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,
- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité.

L'entreprise définit les *activités de contrôle* qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de méthodes permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques.

2.1.3. Périmètre d'application :

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1er août 2003, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels,
- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

Les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de Baccarat ont procédé à la revue de la cartographie des risques évaluée en 2003. Cette liste est régulièrement mise à jour. Le recensement des procédures de contrôle existantes a été poursuivi en 2007 et renforcé en 2008 avec pour objectif de garantir les principaux risques internes à l'entreprise.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités :

L'entreprise s'est fixé comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes-rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne, du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à l'éventuelle cessation d'activité est assurée par la police perte d'exploitation.

Le suivi des risques effectué courant 2008 n'a pas mis en évidence l'occurrence de nouveaux risques significatifs. Des dispositions ont été prises dans le but de :

- renforcer les opérations de sous-traitance pour l'activité bijoux,
- renforcer la sécurité des bâtiments existants,
- contrôler, à l'aide d'un Cabinet extérieur, la totalité des immobilisations inscrite au bilan de Baccarat SA.

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière :

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles de constitution des éléments financiers.

2.3. CONVERSION AUX NORMES IAS/IFRS

En application des dispositions du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, Baccarat publie ses comptes consolidés selon les normes IAS/IFRS depuis le 30 juin 2005.

Un suivi régulier des normes IFRS conduit à identifier les divergences éventuelles avec les principes comptables mis en œuvre par le Groupe dans le cadre du règlement 99-02 et conduit aux mises à jour nécessaires.

Ces nouvelles normes ont également des conséquences sur les systèmes d'information avec l'utilisation d'un progiciel de consolidation adapté aux normes IFRS.

Les options retenues sont les suivantes :

- non application de la remise à zéro des écarts de conversion cumulés en devises étrangères à la date de transition aux normes IFRS et non reclassement en réserves consolidées des différences de conversion au 1^{er} janvier 2004,
- mise en œuvre des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers par anticipation au 1^{er} janvier 2004,
- non application rétrospective de la norme sur les regroupements d'entreprise IFRS 3,
- non application rétrospective de l'IFRS 5 «Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées»,
- incorporation des coûts d'emprunts dans la valeur des actifs IAS 23,
- non réévaluation des actifs immobilisés, choix de la méthode du coût : valorisation au coût des actifs corporels et incorporels,
- application de la méthode rétrospective du corridor sur les engagements de retraite au 1^{er} janvier 2004,
- comptabilisation en produits constatés d'avance des subventions d'investissement,
- mise en œuvre de la norme IAS 17 sur les conventions de location-financement,
- mise en œuvre de la norme IFRS 7 "instruments financiers : information à fournir" qui impose de fournir des informations sur l'importance des instruments financiers utilisés au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité.
La norme impose également de fournir des données qualitatives et quantitatives sur l'exposition aux risques découlant de ces instruments financiers, y compris les informations minimales spécifiées sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché,
- mise en œuvre de la norme IAS 2 "Stocks" sur la détermination du coût et le traitement comptable des plans d'attribution d'actions gratuites et de stocks options.

Le président du conseil d'administration

Barry Sternlicht

BILAN AU 31 D

(en millie

ACTIF	2008			2007
	MONTANT BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	MONTANT NET	MONTANT NET
LICENCE, BREVETS _____	18		18	26
FONDS COMMERCIAL _____	1 691		1 691	1 691
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 894	1 824	70	120
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains _____	445		445	445
Constructions _____	10 065	5 841	4 224	3 446
Installations techniques, matériel et outillage industriels _____	44 025	27 283	16 742	15 465
Autres immobilisations corporelles _____	13 283	8 439	4 844	5 175
Immobilisations en cours _____	2 609		2 609	2 748
Avances et acomptes _____	46		46	209
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Créances rattachées à des participations _____	418		418	104
Autres titres immobilisés _____				
Prêts _____	5		5	4
Autres _____	410		410	359
Participations _____	21 868	12 970	8 898	11 348
TOTAL _____	96 777	56 357	40 420	41 140
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements _____	1 806	333	1 473	1 295
En-cours de production de biens _____	8 164	2 591	5 573	7 443
Produits intermédiaires et finis _____	21 407	3 086	18 321	17 336
Avances et acomptes versés sur commandes _____	410		410	883
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS _____	23 664	1 881	21 783	22 551
AUTRES CRÉANCES _____	5 886		5 886	5 757
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT _____				
DISPONIBILITÉS _____	828		828	1 862
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE _____	1 094		1 094	1 366
TOTAL _____	63 259	7 891	55 368	58 493
CHARGES A RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES _____				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF _____	446		446	229
TOTAL BILAN ACTIF _____	160 482	64 248	96 234	99 862

ÉCEMBRE 2008

(en milliers d'€uros)

PASSIF	2008	2007
CAPITAUX PROPRES		
Capital _____	15 920	15 920
Écarts de réévaluation _____	626	626
Réserve légale _____	1 740	1 740
Réserves statutaires _____	21 278	21 278
Autres réserves _____	2 590	2 590
Report à nouveau _____	10 823	7 497
Résultat de l'exercice _____	-5 359	3 325
Subventions d'investissement _____	123	175
Provisions réglementées _____	2 551	2 137
TOTAL _____	50 293	55 288
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques _____	3 034	2 664
Provisions pour charges _____	6 453	5 444
TOTAL _____	9 487	8 108
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit _____	6 464	4 833
Emprunts et dettes financières divers _____	2 227	2 421
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS _____	988	1 040
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés _____	15 749	16 175
Dettes fiscales et sociales _____	9 835	9 716
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés _____	691	1 885
Autres dettes _____	247	194
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE _____	34	121
TOTAL _____	36 235	36 385
ÉCART DE CONVERSION PASSIF _____	219	81
TOTAL BILAN PASSIF _____	96 234	99 862

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'€uros)

	2008	2007
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net _____	96 558	96 612
Production stockée _____	1 149	3 785
Production immobilisée _____	341	749
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges _____	2 876	2 515
Autres produits _____	936	382
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION _____	101 860	104 043
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises _____	1 501	1 242
Achats de matières premières et autres approvisionnements _____	15 301	16 652
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) _____	-261	-380
Autres achats et charges externes _____	37 878	39 537
Impôts, taxes et versements assimilés _____	2 779	2 684
Salaires et traitements _____	28 863	26 749
Charges sociales _____	12 735	11 573
Dotations aux amortissements sur immobilisations _____	4 556	3 793
Dotations aux provisions sur immobilisations _____		1
Dotations aux provisions sur actif circulant _____	2 768	483
Dotations aux provisions pour risques et charges _____	1 475	460
Autres charges _____	1 075	203
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION _____	108 670	102 997
RÉSULTAT D'EXPLOITATION _____	-6 810	1 046
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation _____	1 921	2 962
Autres intérêts et produits assimilés _____	134	173
Reprises sur provisions et transferts de charges _____	847	1 671
Différences positives de change _____	3 110	1 657
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement _____		2
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS _____	6 012	6 465
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions _____	3 786	2 043
Intérêts et charges assimilés _____	396	1 378
Différences négatives de change _____	2 702	1 103
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES _____	6 884	4 524
RÉSULTAT FINANCIER _____	-872	1 941
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS _____	-7 682	2 987
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion _____	23	19
Sur opérations en capital _____	109	510
Reprises sur provisions et transferts de charges _____	436	1 251
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS _____	568	1 780
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion _____	11	114
Sur opérations en capital _____	96	567
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions _____	828	630
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES _____	935	1 311
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL _____	-367	469
Impôt sur les bénéfices _____	-2 691	131
BÉNÉFICE (PERTE) _____	-5 358	3 325

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de BACCARAT établis au 31 décembre 2008. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat nécessaires pour que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. Les éléments d'informations ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

Les comptes annuels de BACCARAT ont été arrêtés par le conseil d'administration en conformité avec la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983, l'arrêté du 27 avril 1982 et l'avis de conformité relatif au plan comptable professionnel des Cristalleries Verreries à la Main et Mixtes du 22 avril 1983. Les réévaluations légales constituent la seule dérogation au principe de la comptabilisation au coût historique.

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

1/1 RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations amortissables et non amortissables ont été réévaluées conformément aux dispositions légales de 1959 et de 1976.

Les réévaluations de 1976 ont été effectuées en prenant en considération les valeurs d'utilité.

En ce qui concerne les biens amortissables, les réévaluations ont été limitées aux montants résultant de l'application des indices. En ce qui concerne les biens non amortissables, elles ne portent que sur les terrains retenus pour leur valeur vénale.

La réserve de réévaluation des terrains totalise 626.000 € dont 424.000 € au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

1/2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste fonds de commerce comprend les acquisitions de droits au bail des boutiques en France. Ce poste n'est pas amorti mais fait l'objet le cas échéant d'une provision lorsque sa valeur au bilan est supérieure à l'évaluation faite à la clôture.

- Frais de recherche et de développement :

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui passent en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisation corporelle et amortie sur la durée de vie estimée du bien.

1/3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Baccarat applique dans sa politique d'investissement et d'activation des immobilisations, un découpage des immobilisations par composants conformément au règlement 2002-10 et 2004-06 du CRC.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

1/4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée de vie économique des immobilisations. Seul l'amortissement linéaire est déduit du résultat courant, le différentiel est considéré comme dérogatoire.

Les principales durées d'amortissement sont :

Logiciels	_____	1 an
Constructions	_____	de 10 ans à 40 ans
Matériels industriels	_____	de 3 ans à 10 ans
Agencements et divers	_____	de 5 ans à 10 ans

1/5 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique.

A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a ou non lieu à dépréciation. Cette valeur d'utilité tient compte d'une valeur de revente escomptée pour un immeuble détenu par une filiale américaine.

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

Cette provision est comptabilisée dans l'ordre suivant :

- provision pour implantation à l'étranger (le cas échéant)

Nous rappelons que le régime des provisions pour implantation à l'Etranger a été supprimé, ne subsistent que les provisions antérieurement constituées.

- provision pour dépréciation des titres de participation
- provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance d'actif net.

1/6 STOCKS ET EN-COURS

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO («Premier entré premier sorti») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

- Les prix de revient des stocks de produits finis incluent outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût éventuel de sous activité est exclu du prix de revient.

- Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1/7 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de vente et de production durant les deux derniers exercices.

1/8 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CLIENTS

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou que le client a été remis au contentieux, une provision pour dépréciation est pratiquée pour 100% de la créance hors taxes, à l'exception des créances détenues sur les sociétés du groupe.

1/9 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Ce poste regroupe :

- les amortissements dérogatoires ;
- les provisions pour implantation à l'étranger.

1/10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges les plus significatives figurant au passif ont été déterminées selon les méthodes et critères suivants :

- Provision pour indemnités de départ en retraite :

L'intégralité des engagements est provisionnée pour un montant de 2 491 000 €.

Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les calculs concernant Baccarat France ont été effectués par une société d'Assurance selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- Départ :	Départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa retraite sécurité sociale à taux plein (compris entre 60 et 65 ans selon la catégorie socioprofessionnelle et la date de naissance).
- Mortalité :	INSEE 2004-2006 TV/TD
- Mobilité :	Table de rotation du personnel par âge
- Actualisation :	5,25%
- Augmentation annuelle des salaires :	Inflation + 1,00 %
- Inflation long terme :	2%

Par ailleurs à compter du 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 5%. Le montant de la provision au 31 décembre 2008 s'élève à 1 944 000 €.

- Provision pour actif net négatif :

se référer au § 1/5 du présent document.

- Provision pour échange des marchandises :

Cette provision concerne l'annulation de la marge issue d'une vente sans paiement avec pour contrepartie des biens ou des services.

1/11 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de provision dans les comptes de Baccarat.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2008 est de 52 654 heures.

1/12 CRÉANCES ET DETTES EN DEVICES

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au cours du jour avec constatation éventuelle d'un écart de conversion dans les règles de droit commun à la clôture.

NOTE 2

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Néant

NOTE 3

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

3/1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

a) Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTA- TION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Licence, Brevets _____	25		357	364	18
Droit au Bail _____	1 692				1 692
Logiciels, Concepts Boutiques _____	1 615	150	129		1 894
Total Immobilisations _____	3 332	150	485	364	3 603
Logiciels, Concepts Boutiques _____	1 495	150	179		1 824
Total Amortissements _____	1 495	150	179		1 824

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 486 000 € et concernent principalement l'acquisition de logiciel et les quotas de Gaz à Effet de Serre.

b) Immobilisations Corporelles

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTA- TION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Terrains _____	445				445
Constructions _____	3 105				3 105
Agencement des constructions _____	5 823		1 143	6	6 960
Installations techniques, matériels et outillages _____	41 545	(41)	3 998	1 477	44 025
Autres immobilisations corporelles _____	12 448	(109)	1 039	95	13 283
Immobilisations corporelles en cours _____	2 748	(1 954)	1 816		2 610
Avances et acomptes _____	209	(209)	46		46
Total des Immobilisations _____	66 323	(2 313)	8 042	1 578	70 474
Constructions _____	2 193		39		2 232
Agencement des constructions _____	3 289		325	6	3 608
Installations techniques, matériels et outillages _____	26 080	(41)	2 676	1 432	27 283
Autres immobilisations corporelles _____	7 273	(109)	1 336	61	8 439
Total des Amortissements _____	38 835	(150)	4 376	1 499	41 562

Les investissements se sont élevés à 5.878.000 €. Ils concernent principalement :

- 1.031.000 € : Nouvelle Composition
- 558.000 € : Les moules
- 473.000 € : l'optimisation de la taille ouvragée
- 471.000 € : Augmentation capacité de la ligne Louis XIII

- 446.000 € : Filtre à poussières sur le four à Pot
- 441.000 € : Stirrer Plongeur pour la Machine Lindner
- 327.000 € : Réorganisation fabrication sur fours à pots et fours monocellulaires
- 298.000 € : Réfection DTB #4 et DBT #5
- 280.000 € : Automatisation ligne Bords et Fonds
- 182.000 € : Ouverture Boutique Marne La Vallée
- 160.000 € : Nouveaux locaux Avenue Kléber

c) Immobilisations Financières

(en milliers d'€uros)

	VALEUR BRUTE EN DÉBUT D'EXERCICE	VIREMENT DE POSTE A POSTE	AUGMENTA- TION	DIMINUTION	VALEUR BRUTE EN FIN D'EXERCICE
Participations financières _____	21 868				21 868
Créances rattachées à des participations _____	104		336	22	418
Prêts et autres immobilisations financières _____	363		54	2	415
Total des Immobilisations _____	22 335		390	24	22 701
Participations financières _____	10 520		2 546	96	12 970
Créances rattachées à des participations _____					
Total des Provisions _____	10 520		2 546	96	12 970

Les investissements de l'année s'élèvent à 390 000 € et concernent essentiellement des avances en compte-courants.

3/2 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	DOTATIONS	REPRISES	Montant fin d'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Implantation Etranger Baccarat UK LTD _____				
Implantation Etranger Baccarat Espagne _____	263		7	256
Implantation Etranger Bac Benelux NV _____	72		6	66
Implantation Etranger Baccarat Americas _____				
	335		13	322
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Manque actif net Baccarat Pacific Limited _____	508		508	
Manque actif net Bac Benelux NV _____	383	2	14	371
Manque actif net Baccarat Espagne _____				
Manque actif net Baccarat Inc _____		792		792
Manque actif net Baccarat UK _____				
Manque actif net Baccarat GMBH _____				
Manque actif net Baccarat Grèce _____				
	891	794	522	1 163
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION TITRES				
Sur Titres Baccarat Espagne _____	39			39
Sur Titres Baccarat Pacific Limited _____	79			79
Sur Titres Baccarat Americas _____	272		12	260
Sur Titres Baccarat Benelux _____	3	6		9
Sur Titres Baccarat Inc _____	9 743	2 540		12 283
Sur Titres Baccarat UK LTD _____	384		84	300
Sur Titres Baccarat Grèce _____				
	10 520	2 546	96	12 970

3/3 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES STOCKS

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	DOTATIONS	REPRISES	Montant fin d'exercice
Produits finis _____	1 983	1 103		3 086
En-cours hors Cristal _____	812	795		1 607
En-cours Cristal _____	846	138		984
Matières _____	250	82		332
	3 891	2 118		6 009

3/4 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CLIENTS

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	DOTATIONS	REPRISES	Montant fin d'exercice
Pour créances douteuses _____	2 183	649	951	1 881
	2 183	649	951	1 881

3/5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Il s'agit principalement de loyers payés d'avance.

3/6 ÉCARTS DE CONVERSION ACTIFS

Les écarts de conversion actifs sont provisionnés à 100% confère § 3.10.

3/7 RELATIONS INTRA-GROUPE

Les créances et dettes rattachées à des participations sont les suivantes :

(en milliers d'€uros)

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ A UN LIEN DE PARTICIPATION	
ACTIFS	
Immobilisations financières	
Participation brute _____	21 868
Créances rattachées à des participations _____	418
Immobilisations en-cours _____	
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés _____	8 285
Avances et acomptes _____	
Autres créances _____	
TOTAL DES ACTIFS CONCERNÉS _____	30 571
PASSIFS	
Emprunts et dettes financières divers _____	1 450
Dettes fournisseurs et comptes rattachés _____	813
Avances et acomptes clients _____	210
Autres dettes _____	
TOTAL DES PASSIFS CONCERNÉS _____	2 473

Les charges financières sur les entreprises liées s'élèvent à 3 354 000 € dont 3 340 000 € de dotations aux provisions. Les produits financiers sur les entreprises liées s'élèvent à 2 595 000 € dont 618 000 € de reprises de provisions.

3/8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est de 15 919 925 €. Il est divisé en 636 797 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'€uros)

	MONTANT
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2008 _____	55 288
Variation provisions réglementées _____	413
Résultat 2008 _____	- 5 358
Dividendes Exercice 2007 _____	0
Variation écarts de réévaluation _____	0
Variation Subvention d'investissements _____	-52
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2008 _____	50 291

3/9 AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'exercice	DOTATIONS	REPRISES	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires _____	1 802	829	402	2 229
Autres provisions réglementées _____	0			0
	1 802	829	402	2 229

3/10 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€uros)

	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	MONTANT FIN EXERCICE
PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour risques de litiges exceptionnel _	1 227		21		1 206
Provisions pour risques de litiges exploitation _					
Provisions pour perte de change _____	229	446	229		446
Autres provisions pour risques _____	317		98		219
	1 773	446	348		1 871
PROVISIONS POUR CHARGES					
Fin de carrière et retraite complémentaire _____	4 278	334	177		4 435
Sur Salariés et autres _____	35				35
Autres provisions exceptionnelles _____					
Autres provisions pour exploitation _____	1 131	1 141	289		1 983
	5 444	1 475	466		6 453
TOTAL GÉNÉRAL	7 217	1 921	814		8 324
Sur Résultat d'Exploitation _____		1 475	564		
Sur Résultat Financier _____		446	229		
Sur Résultat Exceptionnel _____			21		
		1 921	814		

3/11 EMPRUNTS

(en milliers d'€uros)

NATURE DES EMPRUNTS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	NOUVEAUX EMPRUNTS	REMBOURST D'EMPRUNTS	MONTANT FIN EXERCICE
<u>Emprunts à 2 ans maximum à l'origine</u>				
Crédit spot _____		2 000		2 000
Crédit MT _____				
Intérêts courus/emprunts _____				
Découv.inter. courus à payer _____	45	48	45	48
Banques Créditrices _____	4 788	4 417	4 788	4 417
Cpte attente banque CLY _____				
	4 833	6 464	4 833	6 464
<u>Emprunts à + de 2 ans à l'origine</u>				
MT CAIF 2002 2 500 K € _____	0			0
	0		0	0
Emprunts et dettes Ets Crédits _____	4 833	6 464	4 833	6 464
Loyers de garantie _____	23			23
Fonds de participation _____	730	29	412	348
Agence de l'eau Rhin-Meuse _____	355		52	304
Intérêts/courus/participation _____	33	16	33	16
Damon Delente crédit _____	837	901	837	901
Compte courant Bacc GMBH _____	369	654	473	549
Dividendes 1999 à 2001 _____	12			12
Jetons de Présence _____	61	75	61	75
Emprunts et dettes financières diverses _____	2 421	1 674	1 867	2 227
TOTAL GENERAL	7 254	8 138	6 700	8 692

3/12 CHARGES À PAYER

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 12 138 000 €, détaillées comme suit

- Factures fournisseurs : 1 119 000 €
- Charges Externes : 4 595 000 €
- Impôts, taxes et versements assimilés : 1 326 000 €
- Charges de Personnel : 4 960 000 €
- Charges Financières : 63 000 €
- Autres charges : 75 000 €.

3/13 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

(en milliers d'€uros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT BRUT	ÉCHÉANCES		
		A - d'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A + DE 5 ANS
CRÉANCES				
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>				
Créances rattachées à des participations _	418	418		
Autres _____	415	2	413	
<u>Créances de l'actif circulant</u>				
Créances clients et comptes rattachés (*)_	23 664	22 582	1 081	
Autres _____	7 390	7 390		
	31 887	30 392	1 494	
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit _____	6 464	6 464		
Emprunts et dettes financières divers ____	2 152	1 530	551	72
Autres dettes (*) _____	27 619	27 363	214	41
	36 235	35 357	765	113

(*) dont représentés par des effets de commerce :

- clients : 1 618 000 €
- fournisseurs : 292 000 €.

Le Groupe Baccarat a subi en 2008 une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés significatifs pour la société. Ce ralentissement est dû à la forte dégradation de la conjoncture économique mondiale et plus particulièrement au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Dans ce contexte, Baccarat a entamé en 2008 un projet de restructuration de sa dette et de son financement.

Des discussions sont en cours, avec les banquiers de la société, pour mettre en place des solutions de financement adaptées aux besoins du Groupe Baccarat.

Ces négociations devraient aboutir au cours des prochains mois.

NOTE 4

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4/1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'€uros)

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VENTES	
En France _____	42 972
A l'étranger _____	53 586
Total _____	96 558

4/2 INFORMATIONS SUR LE CRÉDIT-BAIL

Au 31 décembre 2008, la société ne détient aucun bien en crédit-bail mais par contre a contracté un contrat de location financement concernant des logiciels et du matériel informatique.

(en milliers d'€uros)

	Logiciels	Matériels et Outillages	31/12/2008
VALEUR D'ORIGINE	2 142	107	2 250
AMORTISSEMENTS			
- Cumul exercices antérieurs	1 428	72	1 500
- Dotation exercice	714	36	750
TOTAL	2 142	107	2 250
REDEVANCES PAYEES			
- Cumul exercices antérieurs	1 798	90	1 888
- Redevance exercice	450	23	472
TOTAL	2 248	113	2 360
REDEVANCES RESTANT A PAYER			
- à 1 an au plus	0	0	0
- entre 1 an et 5 ans			0
- à plus de 5 ans			0
TOTAL	0	0	0
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	450	23	472

4/3 EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

	Nombre
Ouvriers _____	493
Employés, Techniciens et agents de maîtrise —	265
Cadres _____	109
Total	867

4/4 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

4/5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend en particulier :

en produits :

- des produits sur exercices antérieurs pour 23 000 €,
- la reprise d'amortissements dérogatoires selon le plan d'amortissement pour 402 000 €,
- des produits sur cession d'éléments d'actifs pour 28 000 €,
- la reprise de provisions pour implantation à l'Etranger pour 13 000 €,
- des subventions d'investissements pour 36 000 €,
- la reprise de provision pour contrôle Fiscal pour 21.000 €,
- des dommages et intérêts sur litiges pour 45.000 €.

en charges :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif pour 96 000 €,
- une dotation aux amortissements dérogatoires de 829 000 €, en conformité avec le plan d'amortissement.

4/6 IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt au 31 décembre 2008 s'élève à 2 691 000 € après constatation des crédits d'impôts de 429 000 €.

NOTE 5
ENGAGEMENTS HORS BILAN

5/1 RELEVÉ DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'€uros)

ENGAGEMENTS	DONNÉS	REÇUS	Paiements dus par période		
			à moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	à + de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNÉS					
A des tiers en faveur de nos filiales _____	7 500		3 208	3 593	700
A des tiers autres _____	962		719	229	15
Au personnel _____	4 422			4 422	
ENGAGEMENTS REÇUS					
Quotas de gaz à effet de Serre _____		866	216	649	
A des tiers autres _____		47	47		
ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
Options de change _____					
Vente à terme de devises en USD _____	7 229	7 229	7 229		
Vente à terme de devises en JPY _____	8 464	8 464	8 464		
Crédit Documentaire Import _____	29	29	29		
Lignes de Crédit Moyen Terme confirmées :					
Autorisation _____	964	964	964		
Autres engagements _____	773	773	773		
TOTAL _____	30 343	18 372	21 649	8 893	715

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD et en JPY et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme.

Au 31 décembre 2008, la position de la société face au risque de change, couvert par :

- des contrats à terme pour 10 370 000 USD
- des contrats à terme pour 1 194 000 000 JPY

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD) et le Yen Japonais (JPY) s'établit à -1 308 000 € au 31 décembre 2008.

5/2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

(en milliers d'€uros)

RUBRIQUE CONCERNÉE	MONTANT GARANTI AU 31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit _____	NÉANT

5/3 SITUATION FISCALE CONDITIONNELLE

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'€uros)

CRÉANCES OU DETTES D'IMPÔTS	OUVERTURE DE L'EXERCICE		MOUVEMENT DE L'EXERCICE		CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	BASE IMPOSABLE	IMPÔT 34,43 %	BASE IMPOSABLE	IMPÔT	BASE IMPOSABLE	IMPÔT 34,43 %
Provisions réglementées (dettes d'impôts)	2 137	735	414	142	2 551	878
Subventions d'investissements (dettes d'impôts)	175	60	(51)	(18)	123	42
Charges non déductibles temporairement (créances d'impôts)	(4 624)	(1 592)	48	17	(4 576)	(1 576)
Charges à répartir déduites fiscalement	0	0	0	0	0	0
	(2 312)	(797)	411	141	(1 902)	(656)

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

(en milliers d'€uros)

	RÉSULTAT COURANT		RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		IMPÔT		TOTAL		RÉSULTAT
	BASE	IMPÔT	BASE	IMPÔT	BASE	IMPÔT	BASE	IMPÔT	
Rés. avant IS, Intérest,partic _____	(7 682)	(2 561)	(367)	(122)	276	92	(7 773)	(2 591)	(7 773)
Intéressement _____									
Résultat après intéressement							(7 773)	(2 591)	(7 773)
A réintégrer _____	6 210	2 070			168	56	6 378	2 126	
A déduire _____	(5 386)	(1 795)	(21)	(7)	(443)	(148)	(5 850)	(1 950)	
Total des régularisations _____								176	
Impôt sur Etape Restauration _____								(2 415)	2 415
Participation _____									0
Résultat net _____									(5 358)

5/4 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Aucune valeur mobilière de placement n'était détenue au 31 décembre 2008.

NOTE 6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

6/1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau établi en milliers d'€uros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Hong-Kong Dollars (KHK), en milliers de Livres (K£).

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés		Cautions et avals fournis- seurs	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice net de l'exercice	Dividende encaissé par la société pendant l'exercice
				Brute	Nette	Brut	Net				
FILIALES *											
Damon Delente _____	K€ 1 325	K€ 58	100	K€ 2 932	K€ 2 932				K€ 4 334	K€ (183)	
Baccarat Pacific KK _____	MY 426	MY 623	100	K€ 2 250	K€ 2 250			K€ 700	MY 5 773	MY 107	K€1906
Baccarat Inc. _____	K\$ 14 112	K\$(10 373)	100	K€12 283	K€ 0			K€ 6 703	K\$ 27 632	K\$(4 841)	
Baccarat Pacific LTD _____	KHK2 000	KHK(10 979)	40	K€ 79	K€ 0				KHK 0	KHK 8 980	
Baccarat UK _____	K£ 315	K£ (307)	100	K€ 445	K€ 145	K€ 285	K€ 285		K£ 839	K£ 130	
Baccarat Greece _____	K€ 99	K€ 133	51	K€ 49	K€ 49				K€ 2 763	K€ 42	
Baccarat GMBH _____	K€ 534	K€ 313	100	K€ 534	K€ 534				K€ 579	K€ 166	
Baccarat Espagne _____	K€ 610	K€ (305)	100	K€ 604	K€ 565	K€ 89	K€ 89	K€ 97	K€ 308	K€ 7	
Baccarat Americas _____	K\$ 1 000	K\$ (361)	51	K€ 470	K€ 209				K\$ 599	K\$ (69)	
PARTICIPATION **											
Bac Benelux _____	K€ 150	K€ (533)	50	K€ 75	K€ 66	K€ 44	K€ 44		K€ 91	K€ 12	
Baccarat Real Estate _____	K\$ 325	K\$ 999	49	K€ 2 146	K€ 2 146				K\$ 680	K\$ 567	

* plus de 50 % du capital détenu par la société - ** de 10 à 50 % du capital détenu par la société.

6/2 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2008, la société du Louvre - Groupe du Louvre détenait plus de 86% du capital de Baccarat.

6/3 COMPTES CONSOLIDÉS

Baccarat établit des comptes consolidés qui sont présentés ci-après. Ces comptes sont inclus dans le périmètre de consolidation de la société du Louvre, société anonyme au capital de 41 787 396 €, siège social : Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex.

6/4 TABLEAU DE FINANCEMENT COMPARÉ

(en milliers d'€uros)

	31.12.2008	31.12.2007
I - CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressources durables		
Capacité d'autofinancement de l'exercice _____	5 636	6 587
Cession d'immobilisations corporelles _____	28	463
Cession d'immobilisations financières _____	24	1 648
Nouveaux emprunts et dettes diverses _____	3 674	2 267
Subvention d'investissement _____	(16)	21
Apports en capital _____		
TOTAL DES RESSOURCES _____	9 346	10 986
Emplois stables		
Distribution de dividendes _____		
Investissements de l'exercice _____	6 364	8 189
Acquisition immobilisations financières _____	390	29
Remboursement d'emprunts et dettes diverses _____	1 867	3 615
TOTAL DES EMPLOIS _____	8 621	11 833
Variation du fonds de roulement net global _____	725	(847)
II - UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks _____	1 410	4 166
Clients _____	(1 070)	(6 579)
Autres valeurs _____	(399)	1 909
Fournisseurs _____	426	(1 323)
Autres dettes _____	1 023	2 743
Variation du besoin en fonds de roulement _____	1 390	916
Variation de trésorerie courante _____	(665)	(1 763)
Variation du fonds de roulement net global _____	725	(847)

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2004	2005	2006	2007	2008
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social _____	15 919 925	15 919 925	15 919 925	15 919 925	15 919 925
Nombre d'actions émises _____	636 797	636 797	636 797	636 797	636 797
Nombre d'obligations convertibles en actions —	—	—	—	—	—
RÉSULTAT GLOBAL					
DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes _____	82 746 498	83 974 957	89 551 986	96 611 628	96 558 174
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions _____	9 398 045	3 788 823	14 852 000	6 622 974	2 565 495
Impôts sur les bénéfices _____	819 461	122 444	2 965 260	130 745	-2 690 949
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions _____	1 621 995	3 349 090	5 173 141	3 325 335	-5 358 213
Montant des bénéfices distribués _____	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS					
RÉDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions _____	13,47	5,76	18,67	10,20	8,25
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions _____	2,55	5,26	8,12	5,22	-8,41
Dividende versé à chaque action _____	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés _____	786	795	807	859	867
Montant de la masse salariale _____	22 666 946	23 736 101	24 500 632	26 748 932	28 862 950
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) _____	9 666 500	10 473 414	10 634 317	11 573 421	12 734 547

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BACCARAT S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 3/11 et 3/13 de l'annexe concernant les « Emprunts » relatif à la renégociation de la dette.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- A. Règles et principes comptables

La note N° 1 de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre concernant les principaux postes des états financiers et précise notamment, les méthodes de comptabilisation des frais de recherche et de développement ainsi que celles concernant l'activation des immobilisations et leurs amortissements par composants.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans l'annexe.

- B. Estimations comptables

La note N° 1 de l'annexe expose également les jugements et estimations significatifs retenus par la direction concernant les méthodes d'évaluation des amortissements et des dépréciations des actifs ainsi que des provisions.

Les notes 1/5, 1/6 et 1/10 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par la société relatives à l'évaluation des titres de participation, des stocks et en cours ainsi que des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 29 avril 2009
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Levallois-Perret, le 29 avril 2009
Gérard Pommier

Denis Trautmann
Associé

Gérard Pommier
Commissaire aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Baccarat S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Baccarat S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et,
- d'attester que le rapport comporte, les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relative à l'élaboration et

au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle internes relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existantes,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 29 avril 2009
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Levallois-Perret, le 29 avril 2009
Gérard Pommier

Denis Trautmann
Associé

Gérard Pommier
Commissaire aux comptes

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I- CONVENTION ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec la Société du Louvre

- Personnes concernées :

Richard Gomel	Vice Président
Russel Sternlicht	Administrateur

- Nature et objet : Autorisation de conclusion d'une convention de mise à disposition.

Votre conseil d'administration du 9 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Société du Louvre de M. Hervé Martin en qualité de Directeur Général Délégué de la société.

- Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de € 70 000.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 630 542.

1.2 Avec Starwood Capital Group

1.2.1 Second avenant au contrat de licence

- Personnes Concernées :

Barry Sternlicht	Président
Richard Gomel	Vice Président
Ellis Rinaldi	Administrateur
Jerome Silvey	Administrateur
Russel Sternlicht	Administrateur

- Nature et Objet : autorisation de conclusion du second avenant au contrat de licence exclusive de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Votre conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 a autorisé la conclusion d'un second avenant au contrat de licence exclusive mondiale de Baccarat avec Starwood Capital Group concernant notamment les modalités d'approbation et de contrôle des projets, d'utilisation du nom Baccarat, d'extension de la notion de « résidences de luxe », d'utilisation de la marque Baccarat sur la documentation commerciale, de calcul de redevances, d'utilisation des marques secondaires, ainsi que la durée de la licence, les obligations du licencié, l'obligation d'achat de produits Baccarat, la suppression de certaines restrictions et l'accès à la base de données clients de Baccarat.

1.2.2 Troisième avenant au contrat de licence

- Personnes Concernées :

Barry Sternlicht	Président
Richard Gomel	Vice Président
Ellis Rinaldi	Administrateur
Jérôme Silvey	Administrateur
Russel Sternlicht	Administrateur

- Nature et Objet : autorisation de conclusion du troisième avenant au contrat de licence exclusive de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

- Modalités :

Cet avenant prévoit notamment la modification des conditions d'achats minimum de produits Baccarat ainsi que les clauses liées aux redevances perçues par Baccarat

1.3 Avec Baccarat España

- Personnes Concernées :

Hervé Martin Directeur Général Délégué

- Nature et Objet : Aide commerciale

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2008 a consenti à autoriser une aide commerciale en faveur de Baccarat España sous forme d'abandon de créance et/ou de restitution des fonds propres pour un montant maximum de €300 000.

- Modalités :

Un avoir pour remise commerciale de €250 000 a été accordé en fin d'exercice.

1.4 Avec Baccarat UK Ltd

- Personnes Concernées :

Hervé Martin Directeur Général Délégué

- Nature et Objet : Aide commerciale

Votre Conseil d'Administration du 17 septembre 2008 a consenti à autoriser une aide commerciale en faveur de Baccarat UK Ltd sous forme d'abandon de créance et/ou de reconstitution des fonds propres pour un montant maximum de £300 000.

- Modalités :

Un avoir pour remise commerciale de £200 000 a été accordé en fin d'exercice.

2- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Avec la Société du Louvre

2.1.1 Convention de prestations de services

- Nature et Objet :

Votre conseil d'administration du 26 octobre 2006 a approuvé la poursuite, au nom de la Société du Louvre, de la convention de prestations de services conclue initialement avec Groupe Taittinger, société absorbée par Société du Louvre au 30 juin 2006. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

Direction Générale,

Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,

Droit des sociétés,

Financier, comptable, fiscal,

Consolidation et gestion des titres.

- Modalités :

Ces prestations sont facturées en proportion de la part du chiffre d'affaires consolidé de Baccarat dans le chiffre d'affaires consolidé de Groupe du Louvre et égal aux frais de personnel de Société du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'élève à €500 000.

2.1.2 Convention de sous-location

- Nature et Objet :

La Société du Louvre est venue aux droits de la société des hôtels Concorde concernant la convention de sous-location de la boutique d'une superficie d'environ 40m² sis rue de la Paix à Paris.

- Modalités :

Cette convention prévoit un loyer annuel fixe hors taxes et hors charges de €99 092, révisable annuellement, et augmenté d'un montant variable égal à 3% du chiffre d'affaires hors taxes plafonné à €15 245.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'élève à €137 614, dont €13 155 au titre de la partie variable

2.2 Avec la société Baccarat GmbH

- Nature et objet : Contrat de représentation exclusive

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

- Modalités :

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'élève à €576 204.

2.3 Avec la société Damon Delente

- Nature et objet : Avances en compte courant

La société Damon Delente a consenti à la société Baccarat S.A., une avance en compte courant qui s'élève à €900 689 au 31 décembre 2008.

Les intérêts de la période représentent une charge financière de €14 083.

2.4 Avec la société Baccarat Pacific KK

2.4.1 Renouvellement d'une garantie donnée

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a décidé de renouveler la garantie donnée par Baccarat S.A. à la Société Générale de Nancy, dans le cadre de la garantie donnée par cette dernière pour le remboursement par Baccarat Pacific KK, au profit de la Société Générale de Tokyo, d'une ligne de crédit à hauteur de 45 millions de yens, consentie à Baccarat Pacific KK par cette dernière depuis 1989.

2.4.2 Lettre de confort

La société Baccarat S.A. a signé une lettre de confort en faveur de la Mitsubishi Bank de Tokyo pour un montant de € 343 010, assurant que la société Baccarat S.A. fera le nécessaire pour que la société Baccarat Pacific KK dispose des ressources suffisantes afin de faire face à son engagement envers cette banque.

2.4.3 Contrat d'expatriation

- Nature et Objet :

Votre conseil d'administration du 5 mars 2007 a décidé d'autoriser la conclusion d'un contrat d'expatriation d'un cadre de Baccarat auprès de sa filiale de Hong-Kong Baccarat Pacific KK, dans le but de développer le marché chinois.

- Modalités :

Ce cadre est placé sous l'autorité d'Hiroshi Ogawa, responsable de la zone Asie. Les frais relatifs à l'expatriation de ce cadre seront supportés à hauteur de € 70 000 par Baccarat S.A. et à hauteur de € 130 000 par Baccarat Pacific K.K., branche de Hong-Kong. Les frais professionnels de ce cadre seront supportés par Baccarat Pacific K.K.

Les frais d'expatriation se sont élevés à € 129 996 et les frais professionnels à € 33 024 au titre de l'exercice 2008.

2.5 Avec la Société de la Tour La Fayette

- Nature et objet : Convention de mise à disposition d'un emplacement commercial

Une convention de mise à disposition d'un emplacement commercial dans le hall de l'hôtel Concorde Lafayette a été conclue avec la Société de la Tour La Fayette.

- Modalités :

Cette convention prévoit une rémunération égale à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Baccarat S.A. au titre des ventes effectuées dans ledit emplacement, avec un seuil minimum de rémunération annuelle égal à € 40 000 modifiée par avenant en date du 18 Octobre 2007 modifiant la durée du préavis de résiliation pour la ramener de 6 à 3 mois.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2008 s'élève à € 39 996.

2.6 Avec la société Baccarat Greece Ltd

- Nature et objet : Lettre de confort

La société Baccarat S.A. a signé une lettre de confort en faveur de Alpha Bank, dans le cadre de l'octroi d'un prêt accordé par cette dernière à Baccarat Greece Ltd pour un montant de € 145 000, lui assurant que la société Baccarat S.A. fera le nécessaire pour que la société Baccarat Greece Ltd dispose de ressources suffisantes afin de faire face à son engagement envers cette banque.

L'emprunt a été intégralement remboursé durant l'exercice.

2.7 Avec la société Baccarat INC

2.7.1 Garantie auprès de tout établissement bancaire

- Nature et Objet :

La société Baccarat S.A. est autorisée à délivrer sa garantie auprès de tout établissement bancaire à hauteur d'un montant total maximum de \$.12 500 000 dans la perspective de l'octroi de prêts à la société Baccarat INC.

La société Baccarat S.A. s'est engagée à faire le nécessaire pour que la société Baccarat INC soit en mesure de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis de ces organismes.

- Modalités :

Des lettres de confort ont été demandées par les organismes financiers ci-après, dans le cadre de l'octroi d'un prêt à la société Baccarat INC :

Société Générale :	Montant maximal : \$.5 000 000
	Durée : 5 ans
LCL :	Montant maximal : \$.2 500 000
	Durée : 3 ans
BNP Paribas :	Montant maximal : \$.5 000 000
	Durée : 5 ans

L'emprunt auprès de BNP Paribas a été remboursé à hauteur de \$.1 000 000 par an depuis sa date d'octroi. Au 31 décembre 2008, la lettre de confort ne porte donc plus que sur \$.1 000 000.

Le montant de la dette au 31 décembre 2008 s'élève à \$.9 500 000 (soit €.6 826 184).

2.7.2 Convention de Garantie

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a renouvelé l'autorisation à Baccarat S.A. d'accorder à BNP Paribas Nancy une garantie pour un montant de \$.828 500 en contrepartie de la garantie accordée par cette dernière sur le paiement des loyers de la boutique de New-York par la société Baccarat INC.

2.7.3 Crédit Revolving

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne de crédit revolving d'un montant de \$.1 000 000 à négocier par Baccarat INC.

2.8 Avec la société Baccarat UK Ltd

- Nature et Objet : Garantie solidaire au profit de la société Harrods

Dans le cadre de la mise en place d'une concession Baccarat au sein du magasin Harrod's, la société Baccarat S.A. a accordé, au profit de la société Harrod's, une garantie solidaire de la parfaite exécution de l'ensemble des obligations souscrites par la société Baccarat UK Ltd le 31.01.06.

2.9 Avec la société Baccarat España

- Nature et objet : Convention de garantie

Votre conseil d'administration du 19 septembre 2000 a autorisé l'émission par Baccarat S.A. d'une caution en garantie du paiement des loyers de Baccarat España d'un montant de €.97 364.

2.10 Avec Starwood Capital Group

2.10.1 Contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qui se substituerait à ce dernier.

2.10.2 Avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.

Schiltigheim, le 29 avril 2009
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denis Trautmann
Associé

Levallois-Perret, le 29 avril 2009
Gérard Pommier

Gérard Pommier
Commissaire aux comptes

BILAN CONSOLIDÉ A

(en milliers)

ACTIF	Note		
		31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	13	3 536	4 281
Immobilisations corporelles	14	37 535	35 863
Participations dans les entreprises mises en équivalence	15	1 364	1 106
Autres actifs financiers	16	3 805	3 078
Actifs d'impôt différé	12	6 331	4 644
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		52 571	48 972
Stocks	17	36 859	37 719
Créances clients	18	20 587	22 100
Créances d'impôt courant	12	2 987	3 345
Autres débiteurs	19	6 303	7 166
Autres actifs financiers courants	20	408	229
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	4 373	6 271
TOTAL ACTIFS COURANTS		71 517	76 830
TOTAL ACTIF		124 088	125 802

U 31 DÉCEMBRE 2008

(en euros)

PASSIF	Note		
		31/12/2008	31/12/2007
Capital		15 920	15 920
Réserves		47 991	42 531
Réserves de conversion		(3 063)	(4 134)
Résultat de l'exercice		(8 725)	4 164
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ		52 123	58 481
Intérêts minoritaires		350	346
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22	52 473	58 827
Emprunts et dettes financières à long terme	25	4 131	5 467
Avantages du personnel	24	8 428	8 080
Provisions	23	2 010	1 952
Autres passifs non courants		471	372
Passifs d'impôt différé	12	610	380
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		15 650	16 251
Provisions	23	1 941	1 173
Dettes fournisseurs		17 071	17 399
Autres créditeurs	26	16 655	17 683
Dettes financières à court terme	25	19 820	13 074
Passifs d'impôt exigible	12	478	1 395
TOTAL PASSIFS COURANTS		55 965	50 724
TOTAL PASSIF		71 615	66 975
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		124 088	125 802

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RESULTAT			
	Note	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	5	137 756	142 777
Autres produits de l'activité		963	860
Achats consommés Y/C variation de stocks		(26 261)	(25 479)
Charges de personnel	6	(59 324)	(54 770)
Charges externes	8	(48 097)	(49 389)
Impôts et taxes		(3 132)	(3 047)
Dotations aux amortissements		(8 156)	(7 413)
Reprises aux amortissements		17	-
Dotations aux provisions	7	(3 944)	(901)
Reprises aux provisions	7	1 338	1 811
Autres produits et charges d'exploitation	9	(788)	2 449
Résultat des activités opérationnelles courant		(9 628)	6 898
Autres produits opérationnels	10	36	1 066
Autres charges opérationnelles	10	(518)	(681)
Résultat des activités opérationnelles		(10 110)	7 283
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	(4)
Coût de l'endettement financier brut	11.2	(662)	(617)
Autres produits financiers	11	(190)	38
Autres charges financières	11	(630)	(103)
Résultat financier		(1 482)	(686)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	15.2	185	198
Résultat avant impôt		(11 407)	6 795
Charge d'impôt sur les bénéfices	12	2 881	(2 665)
Résultat de la période		(8 526)	4 130
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société		(8 725)	4 164
Dont attribuable aux intérêts minoritaires		199	(34)
<i>Résultat de base par action</i>	<i>31</i>	<i>-13,47</i>	<i>6,43</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>31</i>	<i>-13,83</i>	<i>6,43</i>

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		(8 526)	4 130
<i>Ajustements pour :</i>			
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(185)	(198)
Amortissements et provisions		9 033	7 984
Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		889	72
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		482	(270)
Produits de dividendes		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 693	11 718
Elimination de la charge (produit d'impôt)		(2 881)	2 665
Elimination du coût de l'endettement financier net		662	622
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(526)	15 005
Incidence de la variation du BFR		4 267	(149)
Impôt sur le résultat payé		1 248	(7 083)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		4 989	7 773
Incidence des variations de périmètre		-	(2)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(9 420)	(11 360)
Acquisition d'actifs financiers		(56)	(50)
Variation des prêts		(22)	304
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		36	461
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		2	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(9 460)	(10 647)
Emission d'emprunts		45	1 694
Remboursement d'emprunts		(1 369)	(2 059)
Intérêts financiers versés		(662)	(625)
Dividendes payés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		4 633	2 962
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		2 647	1 972
VARIATION DE LA TRESORERIE	21	(1 824)	(902)
Trésorerie d'ouverture	21	1 425	2 392
Effet de la variation du taux de change		288	(65)
Trésorerie de clôture	21	(111)	1 425
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE		(1 824)	(902)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2008 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Minoritaires	Total
31 décembre 2007	15 920	(264)	42 724	101	58 481	346	58 827
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(592)	(592)		(592)
Variation de la réserve de conversion(*)			1 071		1 071	11	1 082
Païement fondé sur les actions		1 265			1 265	-	1 265
Variation des autres réserves		623			623	(206)	417
Eléments de résultat directement comptabilisés en capitaux propres	-	1 888	1 071	(592)	2 367	(195)	2 172
Résultat net de l'exercice			(8 725)		(8 725)	199	(8 526)
31 Décembre 2008	15 920	1 624	35 070	(491)	52 123	350	52 473

(*) dont (1 336) Keuros d'affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2007 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Minoritaires	Total
31 décembre 2006	15 920	(391)	39 225	135	54 889	375	55 264
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(34)	(34)		(34)
Variation de la réserve de conversion			(665)		(665)	(5)	(670)
Variation des autres réserves		127			127	10	137
Eléments de résultat directement comptabilisés en capitaux propres	-	127	(665)	(34)	(572)	5	(567)
Résultat net de l'exercice			4 164		4 164	(34)	4 130
31 Décembre 2007	15 920	(264)	42 724	101	58 481	346	58 827

ANNEXE

AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2008 sont les suivantes :

- Amendement IAS 39 et IFRS 7 «Reclassements d'instruments financiers»,
- IFRIC 11 «Actions propres et transactions intra-groupe»,
- IFRIC 12 «Concession de services»,
- IFRIC 14 «Plafonnement de l'actif et obligations de financement minimum».

A l'exception des nouvelles informations requises par la norme IFRS 7, ces normes, amendements et interprétations n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2009 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 juin 2009.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles. Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 12 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 24 – évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,
- Notes 23 et 27 – provisions et passifs éventuels,
- Note 11 – valorisation des instruments financiers,
- Note 29 – classification des contrats de location
- Note 22 – paiement à base d’actions.

1.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent ceux de BACCARAT SA, société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l’entité afin d’obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu’à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l’intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s’applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une société affiliée afin d’obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les intérêts des minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L’existence d’une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d’administration ou à l’organe de direction équivalent de l’entreprise détenue, la participation au processus d’élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l’investisseur et l’entreprise détenue, l’échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d’informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et

pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.2. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés directement en capitaux propres en réserve de conversion.

1.3. OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres pour la part efficace de la couverture.

1.4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

En cas de recouvrement différé des produits, on procède à l'actualisation du chiffre d'affaires pour en déterminer la juste valeur de la contrepartie reçue. La différence entre le montant nominal du produit et sa valeur actualisée est comptabilisée en produits financiers sur la durée de différé de paiement.

1.5. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée de vie estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.6. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets, les droits au bail et la clientèle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'oeuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie,

constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.8. DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation doivent être conduits à chaque indice de perte de valeur sur les actifs ou les groupes d'actifs (ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie qui sont indépendants des flux générés par les autres groupes d'actifs).

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur d'utilité est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

Ce test est également effectué pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont un indice de perte de valeur apparaît.

1.9. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Ces actifs et passifs financiers sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme. Les créances clients sont comptabilisées sous déduction éventuelle de provisions pour pertes de valeur en cas de risques de non-recouvrement.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti .

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût historique amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent pour 14 K€ de valeurs mobilières de placement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative et durable. Dans ce dernier cas, une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette provision ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture,

arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures économiques

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace ;

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.10. STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1-10-1 / Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages
Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO («Premier entré premier sorti») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

1-10-2 / Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût éventuel de sous activité est exclu du prix de revient.

1-10-3 / En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § 1-10-2 : Stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1-10-4 / Provisions pour dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.11. IMPÔTS

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat»

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits

reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits dans les capitaux propres.

1.12. PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.13. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un

mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Pour les avantages post-emplois (engagements de retraite et assimilés), les écarts actuariels constatés sont amortis selon la méthode dite «du corridor» (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10% du montant de l'engagement ou de la valeur du fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime, mais s'agissant des médailles du travail, les écarts actuariels sont pris en résultat immédiatement.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises

pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.14. BAUX ET LOYERS PROGRESSIFS

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.15. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des provisions, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.16. RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finaux, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé» sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2008, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- avec la société Baccarat Pacific KK :
 - garantie accordée auprès de la Société Générale à hauteur de 45 millions de yens.
 - lettre de garantie en faveur de Mitsubishi Bank de Tokyo pour 343 K€.
- avec la société Baccarat Inc :
 - lettre de confort demandée par les organismes financiers de 8 500 K\$ dans la perspective de l'octroi de prêts à la société Baccarat Inc.
 - garantie accordée de 829 K\$ pour les paiements des loyers de la boutique de New-York.
 - garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 1 million de \$ négociée par Baccarat Inc.
- avec la société Baccarat UK Ltd :
 - garantie solidaire accordée par Baccarat SA de la parfaite exécution des obligations souscrites par Baccarat UK Ltd au profit de la société Harrod's.
- avec la société Baccarat Espagne :
 - caution de 97 K€ en garantie de paiement des loyers de Baccarat Espagne.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe Baccarat a subi en 2008 une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés significatifs pour la société. Ce ralentissement est dû à la forte dégradation de la conjoncture économique mondiale et plus particulièrement au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Dans ce contexte, Baccarat a entamé en 2008 un projet de restructuration de sa dette et de son financement.

Des discussions sont en cours, avec les banquiers de la société, pour mettre en place des solutions de financement adaptées aux besoins du Groupe Baccarat.

Ces négociations devraient aboutir au cours des prochains mois.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, l'USD, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2008	31/12/2007
Intégration globale	12	12
Mise en équivalence	2	2
TOTAL	14	14

Les sociétés suivantes sont consolidées

Sociétés	Méthode de consolidation 2008.12	% de contrôle 2008.12	% d'intérêt 2008.12	Méthode de consolidation 2007.12	% de contrôle 2007.12	% d'intérêt 2007.12
<i>France</i>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<i>Reste de l'Europe</i>						
Baccarat Benelux	IG	50	50	IG	50	50
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
<i>Asie</i>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Ltd (Chine)	IG	75	75	IG	75	75
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
<i>Etats-Unis</i>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Real Estate	ME	49,08	49,08	ME	48,92	48,92
<i>Autre</i>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

En application de la norme IAS 14 (information sectorielle), le Groupe dispose d'un secteur d'activité unique à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. Aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse sectorielle constitue l'analyse des opérations par zones géographiques. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Les prix de transfert entre secteurs sont déterminés sur la base de conditions de concurrence normale.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des coûts encourus au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

Voir tableaux pages suivantes.

4.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2008 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	20 853	40 131	73 265	3 507	137 756
Résultat Sectoriel	(2 884)	6 823	21 128	918	25 985
Frais Services Centraux non affectés					36 096
Résultat Opérationnel					(10 111)
Résultat Financier					(1 481)
Impôt sur le bénéfice					2 881
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(8 711)
Résultat des sociétés mises en équivalence	191		(6)		185
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					(8 526)
Intérêts minoritaires	(23)	196	26		199
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(8 725)

Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2007 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	26 310	43 575	70 166	2 726	142 777
Résultat Sectoriel	(1 129)	10 487	18 756	447	28 561
Frais Services Centraux non affectés					21 278
Résultat Opérationnel					7 283
Résultat Financier					(686)
Impôt sur le bénéfice					(2 665)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					3 932
Résultat des sociétés mises en équivalence	195		3		198
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					4 130
Intérêts minoritaires	(58)	(25)	49		(34)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					4 164

4.2. BILAN

Le bilan sectoriel au 31 décembre 2008 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	11 788	23 627	20 316	1 420	57 151
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	1 292		73		1 365
Actif du Siège non affecté					65 572
Actif total consolidé	13 080	23 627	20 389	1 420	124 088
Passifs sectoriels	(2 209)	21 534	459		19 784
Passif du Siège non affecté					104 304
Passif total consolidé	(2 209)	21 534	459		124 088

Le bilan sectoriel au 31 décembre 2007 se présente ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	13 866	22 473	21 029	435	57 803
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	1 027		79		1 106
Actif du Siège non affecté					66 893
Actif total consolidé	14 893	22 473	21 108	435	125 802
Passifs sectoriels	(1 219)	18 753	367		17 901
Passif du Siège non affecté					107 901
Passif total consolidé	(1 219)	18 753	367		125 802

4.3. INVESTISSEMENTS ET AUTRES

Les «autres» postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	693	841	1 296	11	2 841
Investissements du siège non affectés					6 581
Investissements Année 2008	693	841	1 296	11	9 422
Amortissements sectoriels	1 363	1 513	3 773	95	6 744
Amortissements du siège non affectés					1 437
Amortissements Année 2008	1 363	1 513	3 773	95	8 181
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(205)	485	2 030		2 310

Au 31 décembre 2007, les «autres» postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

(en milliers d'€uros)

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	1 761	2 126	495	24	4 406
Investissements du siège non affectés					6 699
Investissements Année 2007	1 761	2 126	495	24	11 105
Amortissements sectoriels	1 080	1 581	818	22	3 501
Amortissements du siège non affectés					3 976
Amortissements Année 2007	1 080	1 581	818	22	7 477
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	203	98	(20)		281

5. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de biens	137 067	142 135
Prestations de services	689	642
TOTAL	137 756	142 777

6. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Rémunérations	(57 961)	(54 121)
Charge liée au paiement en actions	(1 265)	-
Retraite, médaille du travail	(98)	(649)
Participation	-	-
TOTAL	(59 324)	(54 770)

Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2008	31/12/2007
Ouvriers	493	501
Employés, techniciens & agents de maîtrise	613	597
Cadres	134	120
TOTAL	1 240	1 218

7. DOTATIONS AUX PROVISIONS

Se reporter à la note 23, page 107.

8. CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(13 874)	(12 715)
Locations et charges locatives	(10 098)	(9 564)
Sous-traitance générale	(1 628)	(1 845)
Publicités, publications et relations publiques	(8 927)	(9 561)
Transports	(3 388)	(3 820)
Personnel extérieur à l'entreprise	(2 644)	(4 055)
Entretiens et réparations	(2 549)	(2 908)
Déplacements, missions et réceptions	(2 139)	(2 009)
Assurances	(697)	(730)
Divers	(2 153)	(2 182)
TOTAL	(48 097)	(49 389)

9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat de change (perte)	(4 413)	(1 196)
Autres charges	(1 294)	(859)
Total autres charges d'exploitation	(5 707)	(2 055)
Résultat de change (gain)	3 258	2 741
Autres produits	1 661	1 763
Total autres produits d'exploitation	4 919	4 504
TOTAL	(788)	2 449

10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels incluent :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Actifs incorporels	(364)	(23)
Cession d'actifs corporels nets de frais	(118)	(197)
Autres	-	605
TOTAL	(482)	385

11. RÉSULTAT FINANCIER

11.1. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Autres charges financières	(630)	(82)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	(563)	26
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	-	(21)
Total autres charges financières	(630)	(103)
Revenus des actifs financiers	77	107
Autres produits financiers	(267)	(69)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	(326)	(136)
Reprise des provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres produits financier	(190)	38
TOTAL	(820)	(65)

11.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le cadre de son activité, la société BACCARAT est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

BACCARAT couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en capitaux propres soit en résultat financier selon le schéma suivant.

1- En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeur temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultat financier.

2- En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en capitaux propres si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultat financier.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe BACCARAT est le suivant :

Juste valeur des instruments dérivés en (K€)	31/12/2008			31/12/2007		
	TOTAL	Résultat	Fonds propres	TOTAL	Résultat	Fonds propres
Fair Value Hedge						
USD	(236)	(236)		150	150	
YEN	(499)	(499)		131	131	
TOTAL 1	(735)	(735)		281	281	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur intrinsèque						
USD	(52)		(52)	73		73
YEN	(693)		(693)	85		85
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	39	39		(13)	(13)	
YEN	133	133		58	58	
TOTAL 2	(573)	172	(745)	203	45	158
TOTAL 1 + 2	(1 308)	(563)	(745)	484	326	158
Juste valeur au 31/12/N-1	484	326	158	645	436	209
Variation de la juste valeur	(1 792)	(889)	(903)	(161)	(110)	(51)

Au 31 décembre 2008, l'impact du retraitement sur instruments dérivés est de (889) K€ et de (110) K€ en 2007.

12. IMPOTS SUR LES RESULTATS

12.1. EVOLUTION DES POSTES DE BILAN

En milliers d'euros	31/12/ 2007	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/ 2008
Impôts courants						
Créance d'impôt	3 345	(358)	-	-	-	2 987
Dette d'impôt	(1 395)	2 363	-	(1 248)	(198)	(478)
Net	1 950	2 005	-	(1 248)	(198)	2 509
Impôts différés						
Actif	4 644	873	311	-	503	6 331
Passif	(380)	3	-	-	(233)	(610)
Net	4 264	876	311	-	270	5 721
Produit/Charge d'impôt totale		2 881				

12.2. ANALYSE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	Solde 31/12/ 2007	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion	Solde 31/12/ 2008
Différences temporaires	3 339	(85)		499	3 753
Provisions réglementées	(735)	(143)			(878)
Crédit bail	(97)	97			-
Elimination des marges sur stocks	1 395	289			1 684
Engagements de retraite	660	69	(234)	(12)	483
Juste valeur des instruments financiers	(167)	308	311		452
Reclassement honoraires cristalroom	(88)	18			(70)
Provision DIF	5	-			5
Ecart d'évaluation	(317)	(1)		1	(317)
Harmonisation des modes d'amortissement	243	183			426
ID s/ constatation du plan d'actions gratuites	-	202			202
Autres retraitements	26	(61)	16	-	(19)
TOTAL	4 264	876	93	488	5 721

12.3. RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE
AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LA CHARGE D'IMPÔT RÉELLE

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat de l'ensemble	(8 526)	4 130
Charge d'impôt réelle	(2 881)	2 665
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(185)	(198)
Résultat consolidé avant impôt	(11 592)	6 597
Taux d'impôt légal en France	34,43 %	34,43 %
Produit (Charge) d'impôt théorique	3 991	(2 271)
Taux d'impôt effectif	24,85%	40,40%
Différences temporelles et permanentes	(1 270)	281
IDA sur paiement à base d'action	202	
Différentiel de taux étranger		
<i>BPKK</i>	(61)	(683)
<i>Baccarat Inc.</i>	19	8
Non activation de déficit et utilisation de report déficitaire		
Produit/Charge d'impôt réelle	2 881	(2 665)

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2008, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2008	3 105	5 148	8 253
Acquisitions	-	654	654
Cessions	-	(364)	(364)
Reclassements et sorties	-	179	179
Change	52	100	152
Valeur brute au 31 décembre 2008	3 157	5 717	8 874
Amortissements au 1^{er} janvier 2008	(198)	(3 774)	(3 972)
Dotations	(71)	(1 033)	(1 104)
Sorties	-	-	-
Reclassements et sorties	-	(150)	(150)
Change	(33)	(79)	(112)
Amortissements au 31 décembre 2008	(302)	(5 036)	(5 338)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2008	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et sorties	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2008	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2008	2 907	1 374	4 281
Valeur nette au 31 décembre 2008	2 855	681	3 536

La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2007 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2007	3 139	5 125	8 264
Acquisitions	-	639	639
Cessions	-	(554)	(554)
Reclassements et sorties	-	-	-
Change	(34)	(62)	(96)
Valeur brute au 31 décembre 2007	3 105	5 148	8 253
Amortissements au 1^{er} janvier 2007	(132)	(3 234)	(3 366)
Dotations	(74)	(895)	(969)
Sorties	-	305	305
Reclassements et sorties	-	(2)	(2)
Change	8	52	60
Amortissements au 31 décembre 2007	(198)	(3 774)	(3 972)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2007	-	-	-
Dotations			-
Reprise sur perte de valeur			-
Reclassements et sorties			-
Change			-
Perte de valeur au 31 décembre 2007	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2007	3 007	1 891	4 898
Valeur nette au 31 décembre 2007	2 907	1 374	4 281

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2008 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobili- sations corporelles
	Terrains	Construc- tions	Installations techniques et outillages	Agence- ments boutiques et autres	Immobili- sations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1^{er} janvier 2008	445	3 105	61 325	22 411	2 974	90 260
Acquisitions	-	-	4 594	1 116	1 862	7 572
Cessions	-	-	(2 060)	(514)	-	(2 574)
Reclassements et autres variations	-	-	2 003	-	(2 182)	(179)
Change	-	-	2 831	1 314	1	4 146
Valeur brute au 31 décembre 2008	445	3 105	68 693	24 327	2 655	99 225
Amortissements au 1^{er} janvier 2008		(2 193)	(39 051)	(13 153)	-	(54 397)
Dotations		(39)	(4 599)	(2 414)	-	(7 052)
Sorties		-	1 925	495	-	2 420
Reclassements et autres variations		-	150	-	-	150
Change		-	(1 955)	(856)	-	(2 811)
Amortissements au 31 décembre 2008		(2 232)	(43 530)	(15 928)	-	(61 690)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2008	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2008	445	912	22 274	9 258	2 974	35 863
Valeur nette au 31 décembre 2008	445	873	25 163	8 399	2 655	37 535

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2007 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1^{er} janvier 2007	448	3 114	58 192	21 470	4 575	87 799
Acquisitions	-	222	7 487	2 718	1 522	11 949
Cessions	-	(526)	(6 486)	(800)	(67)	(7 879)
Reclassements et autres variations	(3)	296	2 568	192	(3 051)	2
Change	-	(1)	(436)	(1 169)	(5)	(1 611)
Valeur brute au 31 décembre 2007	445	3 105	61 325	22 411	2 974	90 260
Amortissements au 1^{er} janvier 2007	-	(2 286)	(41 723)	(12 020)	-	(56 029)
Dotations	-	(38)	(3 946)	(2 524)	-	(6 508)
Sorties	-	427	6 043	684	-	7 154
Reclassements et autres variations	-	(296)	296	-	-	-
Change	-	-	279	707	-	986
Amortissements au 31 décembre 2007	-	(2 193)	(39 051)	(13 153)	-	(54 397)
Perte de valeur au 1^{er} janvier 2007	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2007	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2007	448	828	16 469	9 450	4 575	31 770
Valeur nette au 31 décembre 2007	445	912	22 274	9 258	2 974	35 863

15. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

15.1. EVOLUTION DE LA VALEUR D'ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture	1 106		1 106	1 021		1 021
Part dans le résultat de l'exercice			185			198
Dividendes versés						
Effet des variations de périmètre						
Effet des variations de change			73			(113)
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			1 364			1 106

En milliers d'euros	31/12/2007	Acquisition/ Augmentation de %	Sortie / Diminution de %	Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	31/12/2008
Baccarat Real Estate	1 005			191	72	1 268
SVD Bonhomme	69			(6)	-	63
Sous-total	1 074			185	72	1 331
Impôts	32			-	1	33
Titres mis équivalence	1 106	-	-	185	73	1 364

15.2. QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES

ET DES RÉSULTATS NETS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	49,08%	1 102	191	48,92%	832	195
SVD Bonhomme	40,00%	77	(6)	40,00%	76	3
TOTAL	1 364	1 179	185	1 106	908	198

15.3. INFORMATIONS AGRÉGÉES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros	Baccarat Real Estate	SVD Bonhomme
Actif	1 377	600
Passif	1 377	600
Compte de résultat	386	(10)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	<i>462</i>	<i>439</i>

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courant et de dépôts et cautionnements :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1^{er}/01/ 2008	3 078	Valeur brute au 1^{er}/01/ 2007	3 299
Acquisitions/Emissions	405	Acquisitions/Emissions	136
Cessions	(13)	Cessions	(282)
Remboursements		Remboursements	
Transferts et autres	(422)	Transferts et autres	52
Change	757	Change	(127)
Valeur brute au 31/12/2008	3 805	Valeur brute au 31/12/2007	3 078
Amortissements au 1^{er}/01/ 2008	-	Amortissements au 1^{er}/01/ 2007	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 31/12/2008	-	Amortissements au 31/12/2007	-
Perte de valeur au 1^{er}/01/ 2008	-	Perte de valeur au 1^{er}/01/ 2007	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31/12/2008	-	Perte de valeur au 31/12/2007	-
Valeur nette au 1^{er}/01/ 2008	3 078	Valeur nette au 1^{er}/01/ 2007	3 299
Valeur nette au 31/12/2008	3 805	Valeur nette au 31/12/2007	3 078

17. STOCKS

En milliers d'euros	31/12/2008		31/12/2007	
	Brut	Dépréciation Net	Brut	Dépréciation Net
Matières premières et approvisionnements	1 806	(332)	1 474	1 545 (250) 1 295
En cours de production	8 164	(2 591)	5 573	9 102 (1 658) 7 444
Produits intermédiaires et finis	33 117	(3 885)	29 232	31 043 (2 597) 28 446
Marchandises	663	(83)	580	601 (67) 534
TOTAL	43 750	(6 891)	36 859	42 291 (4 572) 37 719

La variation de stock net au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	42 291	(4 572)	37 719
Variation du stock brut	83		83
Variation de la provision pour dépréciation		(2 143)	(2 143)
Effets des variations de change	1 376	(176)	1 200
Solde au 31 décembre 2008	43 750	(6 891)	36 859

18. CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2008			31/12/2007		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	22 757	(2 170)	20 587	24 563	(2 463)	22 100

19. AUTRES DÉBITEURS

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes	430	884
Créances fiscales	2 459	2 329
Comptes courants	218	486
Autres créances	873	452
Charges constatées d'avance	2 323	2 531
Juste valeur des instruments financiers	-	484
Total	6 303	7 166

20. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	TOTAL
A l'ouverture	213	16	229
Acquisitions/Emissions	-	-	-
Cessions / Remboursements	(315)	-	(315)
Transferts et autres	424	(2)	422
Change	71	1	72
A la clôture	393	15	408

21. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	1 425	2 392
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(1 536)	(967)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	(111)	1 425
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	4 373	6 271
Placements à moins de 3 mois	(50)	(47)
Banques créditrices	(4 434)	(4 799)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	(111)	1 425

22. CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 Décembre 2008 est fixé à 15.919.925 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place

22.1. PAIEMENT À BASE D' ACTIONS

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminé ou indéterminé de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Au 31 décembre 2008, l'augmentation de capital n'a pas eu lieu.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013. Aucune de ces options n'ont été levées.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

Ces attributions n'ont aucun impact significatif sur l'évaluation faite par l'actuaire, compte tenu des hypothèses retenues.

Une charge de personnel d'un montant de 1 265 K€ a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

22.2. CONTEXTE

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuare.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont les bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises). Les attributions par catégorie de salariés sont les suivantes :

Plan 1	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions par bénéficiaires	Nombre total d'actions attribuées
Ouvriers	491	12	5 892
ETAM	207	15	3 105
Cadres	73	25	1 825

Le second plan concerne l'attribution des stocks-options à 12 bénéficiaires qui sont les collaborateurs clé de Baccarat. Les attributions par niveau sont les suivantes :

Plan 2	Nombre de bénéficiaires	Nombre de stocks options par bénéficiaires	Nombre total de stocks options
CEO	1	10 000	10 000
Dirigeants du comité stratégique à rôle/ contribution majeure	8	2 000	16 000
Dirigeants du comité stratégique à rôle/ contribution moindre	3	1 000	3 000

22.3. PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES ET HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION DES PRIX

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trimoniaux ;
- les simulations de Monte Carlo.

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trimoniaux.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stocks-options dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de Monte Carlo réalisées avec d'autres lois que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédent la date d'octroi. Elle est de 42,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over).

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2008 en K€
Plan 1	2 100
Plan 2	2 322
Total	4 422

Le tableau suivant présente la charge au 31 décembre 2008 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Plan 1	Date d'Octroi	Nature	Date de Vesting	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	Charge cumulée sur l'exercice 2008 en Keuros
Plan 1	10/06/08	Action gratuite	10/06/10	10 822,00	-	198,00	2 100	586
Plan 2	10/06/08	Stock option	10/06/09	7 250,00	212	82,10	589	328
Plan 2	10/06/08	Stock option	10/06/10	7 250,00	212	82,10	583	163
Plan 2	10/06/08	Stock option	10/06/11	7 250,00	212	82,10	578	108
Plan 2	10/06/08	Stock option	10/06/12	7 250,00	212	82,10	572	80
							4 422	1 265

23. PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour litiges	-	21
Provisions pour restructuration	-	-
Autres provisions pour risques	476	559
Autres provisions pour charges	1 465	593
Total provisions à caractère courant	1 941	1 173
Provisions pour litiges	1 206	1 206
Autres provisions pour risques	792	734
Autres provisions pour charges	12	12
Total provisions à caractère non courant	2 010	1 952

Au 31 décembre 2008, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolués de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/ 2007	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclasse- ments	31/12/ 2008
Provisions pour litiges	21	-	(21)	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	559	-	(98)	-	15	-	476
Autres provisions pour charges	593	1 119	(246)	-	-	(1)	1 465
Total provisions à caractère courant	1 173	1 119	(365)	-	15	(1)	1 941
Provisions pour litiges	1 206	-	-	-	-	-	1 206
Autres provisions pour risques	734	-	-	-	36	22	792
Autres provisions pour charges	12	-	-	-	-	-	12
Total provisions à caractère non courant	1 952	-	-	-	36	22	2 010

24. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2007	Dotations	Reprises	Réallocation réserves	Change	31/12/2008
Engagements de retraite France	4 483	312	(270)	-	-	4 525
Engagements de retraite Etats-Unis	526	109	(90)	31	33	609
Engagements de retraite Japon	649	240	(277)	(6)	191	797
Engagements de retraite complémentaire France	1 849	95	-	-	-	1 944
Engagements de retraite	7 507	756	(637)	25	224	7 875
Médaille du travail	573	23	(43)	-	-	553
TOTAL	8 080	779	(680)	25	224	8 428

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Engagements de retraite France	2 993	3 288	3 437	4 483	4 525
Engagements de retraite Etats-Unis	527	609	546	526	609
Engagements de retraite Japon	1 344	1 426	1 444	649	797
Engagements de retraite Italie	22	17	-	-	-
Engagements de retraite complémentaire France	2 013	1 598	1 833	1 849	1 944
Engagements de retraite	6 899	6 938	7 260	7 507	7 875
Médaille du travail	549	598	591	573	553
TOTAL	7 448	7 536	7 851	8 080	8 428

Les provisions au 31 décembre 2008 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2007 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

En revanche, le Groupe a des engagements de retraite complémentaire, d'indemnité de fin de carrière et de prévoyance. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19. Ils concernent :

France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 4 525 K€ en appliquant la méthode du corridor.

Par ailleurs depuis le 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 5%. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 1 944 K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître les résultats suivants :

En milliers d'euros

Taux d' actualisation	Dettes actuarielle au 31/12/2008	Coût des services 2009	Coût financier 2009
4,75%	4 019	202	186
5,00%	3 920	195	191
5,25%	3 824	189	195
5,50%	3 732	183	199
5,75%	3 644	177	203

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de complément de provision dans les comptes de Baccarat au titre de l'exercice 2008.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 Décembre 2008 est de 53 467 Heures.

Filiales étrangères

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 60 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés).

L'engagement au 31 décembre 2008 s'élève à 609 K€.

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2008 s'élève à 797 K€.

Départ en retraite :	paiement d'une rente (10 ans) pour une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans
Départ en retraite :	paiement d'un capital pour une ancienneté comprise entre 1 à 10 ans
Décès ou démission :	paiement d'un capital pour une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans

Pour les sociétés étrangères, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Etats-Unis (Baccarat)
 - Taux d'actualisation : 7,00 %
 - Taux de placement des actifs : 7,00 %
 - Table de mortalité : GAM 94
 - Inflation : 3 %
 - Age de départ à la retraite : 65 ans
- Japon (Baccarat)
 - Taux d'actualisation : 1,50 %
 - Taux d'évolution des salaires et mobilité : table par âge définie en fonction de l'expérience propre de Baccarat
 - Age de départ : 60 ans
 - Table de mortalité : 20^{ème} table nationale hommes / femmes.

25. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Passifs non courants (échéances à + d'1 an)		
Prêts bancaires garantis	3 506	3 922
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	0	467
Autres	625	1 078
TOTAL	4 131	5 467
Passifs courants (échéances à - d'1 an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	1 189	20
Banque créditrice	4 434	4 799
Prêts bancaires non-garantis	14 058	7 834
Intérêts courus non échus	48	45
Autres	91	376
TOTAL	19820	13 074

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En milliers d'euros			31/12/2008	31/12/2007			
En milliers d'euros	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Passifs non courants (échéances à + d'1 an)							
Prêt bancaire garanti	Euro USD YEN	Fixe & variable	2009 à 2012	4 471	3 506	7 622	3 922
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	Euro		-	-	-	2 249	467
Autres						348	749
Passifs courants (échéances à - d'1 an)							
Part courante des prêts bancaires garantis	Euro USD YEN	Fixe & variable	2009	1 189	1 189	NA	20
Facilité bancaire non garantie	Euro	Fixe & variable	2009	28 656	18 556	NA	12 977
Autres						23	25
Total des passifs portant intérêts						23 622	18 160

Le Groupe Baccarat a subi en 2008 une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés significatifs pour la société. Ce ralentissement est dû à la forte dégradation de la conjoncture économique mondiale et plus particulièrement au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Dans ce contexte, Baccarat a entamé en 2008 un projet de restructuration de sa dette et de son financement.

Des discussions sont en cours, avec les banquiers de la société, pour mettre en place des solutions de financement adaptées aux besoins du Groupe Baccarat.

Ces négociations devraient aboutir au cours des prochains mois.

26. AUTRES CRÉDITEURS

Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Clients – Avances et acomptes reçus	1 122	1 414
Dettes sur acquisitions d'actifs	691	1 885
Dettes sociales	9 609	10 469
Dettes fiscales	1 196	875
Autres	4 037	3 040
Total des autres tiers	16 655	17 683

27. PASSIFS EVENTUELS

Il n'y a pas de passifs éventuels au 31 décembre 2008.

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés	7 500	8 610
Garanties réelles sur dettes au bilan	5 384	926
Total	12 884	9 536
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	16 686	15 981
Autres engagements	773	1 328
Total	17 459	17 309

L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2008 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements donnés				
Avals et cautions donnés	3 208	3 593	699	7 500
Garanties réelles sur dettes au bilan	719	4 651	14	5 384
Total	3 927	8 244	713	12 884
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	16 686	-	-	16 686
Autres engagements	773	-	-	773
Total	17 459	-	-	17 459

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus		
Autres garanties réelles	913	2
Total	913	2
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	16 686	15 981
Autres engagements	773	1 328
Total	17 459	17 309

L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2008 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements reçus				
Avals et cautions reçus				
Garanties réelles reçus	263	650		913
Total	263	650		913
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	16 686			16 686
Autres engagements	773			773
Total	17 459			17 459

29. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au titre de l'exercice 2008 s'élève à 8 811 K€ et à 8 648 K€ pour 2007.

30. RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social est composé de 636 797 actions entièrement libérées au 31 décembre 2008.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2008 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à -13,47 K€ (2007 : 6,43 K€).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2008 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à -13,83 K€ (2007 : 6,43 K€), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007	Variation	%
Résultat de la période	(8 526)	4 130	(12 656)	-306,44%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	(8 725)	4 164	(12 889)	-309,53%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	199	(34)	233	-685,29%
Résultat de base par action	-13,47	6,43	-20,24	-309,48%
Résultat dilué par action	-13,83	6,43	-20,24	-309,48%

31. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

31.1. SOCIÉTÉ MÈRE ET SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE

Baccarat S.A. est une filiale à 86% de la Société du Louvre, membre du Groupe du Louvre.

31.2. OPÉRATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 16 mars 2009 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions mis en place sur l'exercice.

Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

31.3. AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	AVEC LES SOCIETES CONTROLANTES	AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
Actif		
Créances financières	33	
Stocks		
Créances		129
Valeurs disponibles		
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif		
Passif		
Dettes à court terme	596	
Crédits de trésorerie		
Charges		
Achats/Charges externes	(1 506)	
Charges financières		
Produits		
Ventes	17	
Produits Financiers		

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Société du Louvre, Groupe du Louvre, Louvre Hôtels. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnels.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence, SVD André Bonhomme et Baccarat Real Estate concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.

- Relations du Groupe Baccarat avec société du Louvre,
- Relations du Groupe Baccarat avec Groupe du Louvre,
- Relations du Groupe Baccarat avec Louvre Hôtels.

32. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes, aucun évènement significatif n'est intervenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 25 concernant les « Emprunts et dettes financières », relatif à la renégociation de la dette.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre Groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Principes comptables

La note N°1 de l'annexe consolidée expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le groupe Baccarat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.

- Estimations comptables

La note N°1 de l'annexe consolidée indique que dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges, ainsi que les informations données.

Les notes N°1.10 et N°1.12 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives à l'évaluation des stocks et en-cours, ainsi que des provisions pour risques et charges.

Les notes N°1.13 et N°24 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. La note N°22 précise les modalités d'évaluation des plans d'attribution d'actions gratuites et de stock-options. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes N°22 et N°24 de l'annexe consolidée fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

La note N°25 précise la situation du Groupe au regard de l'endettement financier.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 29 avril 2009

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Denis Trautmann

Associé

Levallois-Perret, le 29 avril 2009

Gérard Pommier

Gérard Pommier

Commissaire aux comptes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2009

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Conseil d'administration,

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, desquels il résulte un résultat net déficitaire de 5 358 212,76 €, ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2008.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels que ceux-ci lui ont été présentés, faisant ressortir un résultat net déficitaire de 8 526 K€, ainsi que les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve, dans les conditions stipulées aux articles L.225-40 et suivants du Code de commerce, chacune des conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter la perte de

l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui s'élève à -5 358 212,76 €, au poste "report à nouveau" qui sera ainsi ramené d'un montant de 10 822 659,08 € à un montant de 5 464 446,32 €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jeffrey G. Dishner venait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de renouveler son mandat d'administrateur pour une nouvelle période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que la mission de Commissaire aux comptes titulaire de la SA KPMG venait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de renouveler sa mission de Commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que la mission de Commissaire aux comptes suppléant de Mr. Jean-Pierre Poletti venait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de renouveler sa mission de Commissaire aux comptes suppléant pour une nouvelle période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que la mission de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Gérard Pommier venait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SA MAZARS, pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que la mission de Commissaire aux comptes suppléant de BUGEAUD POMMIER & Associés venait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Patrick de Cambourg, pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Imprimé par GIC/Groupe Morault
Châlons-en-Champagne
Juin 2009